



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Site Natura 2000 FR4100177

« Gîtes à chiroptères de la Colline Inspirée Érablières et pelouses de Vandeléville (54) »



C. Jager, ESOPE



F. Schwaab



C. Grandmaître, CG54



Document d'objectifs

1 – Document de synthèse





PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Site Natura 2000 FR4100177

« Gîtes à chiroptères de la Colline Inspirée Érablières et pelouses de Vandeléville (54) »

Document d'objectifs

1 – Document de synthèse

Réalisation :

Dorothee JOUAN

Chargée d'études à la CPEPESC-Lorraine

En collaboration avec :

Christelle JAGER

Chargée d'études au bureau d'études ESOPE

Nicolas DAVIAU et Claire GRANDMAITRE

Chargés de mission Natura 2000 au Service Gestion de l'Espace et de l'Environnement,
Conseil Général de Meurthe-et-Moselle

Roselyne PIERREL

Chargée d'études Espaces Naturels Sensibles au Service Gestion de l'Espace et de
l'Environnement, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle

Avec le soutien financier de la DIREN Lorraine, du Conseil Régional de Lorraine et du
Conseil Général de Meurthe-et-Moselle



SOMMAIRE

VOLUME 1 : DOCUMENT DE SYNTHÈSE

INTRODUCTION	1
PRESENTATION DE LA DEMARCHE NATURA 2000	4
PRESENTATION DE LA POLITIQUE ESPACES NATURELS SENSIBLES	6
MODALITES D'ELABORATION	7
PARTIE 1 : DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE	9
I DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE	9
I.1 ESPECES ANIMALES	9
I.1.1 <i>Chiroptères</i>	9
I.1.2 <i>Fiches espèces des chiroptères</i>	11
I.1.3 <i>Mammifères (hors chiroptères)</i>	24
I.1.4 <i>Amphibiens</i>	24
I.1.5 <i>Reptiles</i>	24
I.1.6 <i>Oiseaux</i>	25
I.1.7 <i>Arthropodes</i>	26
I.2 VEGETATION ET HABITATS NATURELS	27
I.2.1 <i>Espèces végétales patrimoniales</i>	27
I.2.2 <i>Habitats naturels</i>	27
I.2.3 <i>Fiches habitats</i>	30
II DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	40
II.1 STATUT ET USAGE DES SITES	40
II.2 COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES	40
II.3 ACTIVITES HUMAINES	42
II.3.1 <i>Agriculture</i>	42
II.3.2 <i>Sylviculture</i>	42
II.3.3 <i>Industrie</i>	42
II.3.4 <i>Urbanisation</i>	42
II.3.5 <i>Loisirs</i>	42
PARTIE 2 : OBJECTIFS DE GESTION ET DE CONSERVATION	43
I OBJECTIFS A LONG TERME	43
I.1 OBJECTIFS DE CONSERVATION DES CHIROPTERES	43
I.2 OBJECTIFS DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES VEGETALES.....	43
I.2.1 <i>Dans le périmètre Natura 2000 initial</i>	43
I.2.2 <i>Dans le périmètre Natura 2000 proposé</i>	43
II FACTEURS D'EVOLUTION ET CONTRAINTES	44
II.1 TENDANCES SPONTANÉES	44
II.1.1 <i>Chiroptères</i>	44
II.1.2 <i>Habitats naturels et espèces végétales</i>	44
II.2 TENDANCES INDUITES PAR L'HOMME	44
II.2.1 <i>Chiroptères</i>	44
II.2.2 <i>Habitats naturels et espèces végétales</i>	45
III OBJECTIFS OPERATIONNELS	45
III.1 CHIROPTERES	45
III.2 HABITATS NATURELS ET ESPECES VEGETALES	45
PARTIE 3 : PROGRAMME D' ACTIONS	46
I CHARTE NATURA 2000	48

I.1	DEFINITION.....	48
I.2	LISTE DES ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR TYPE DE MILIEUX.....	48
II	CONTRATS NATURA 2000.....	50
II.1	DEFINITION.....	50
II.2	LISTE DES ACTIONS CONTRACTUALISABLES.....	50
III	ACTIONS HORS CHARTE ET HORS CONTRATS.....	51
IV	FICHES ACTIONS.....	52
IV.1	CHARTRE NATURA 2000.....	52
IV.1.1	<i>Gîtes à chiroptères</i>	52
IV.1.2	<i>Milieux forestiers</i>	53
IV.1.3	<i>Milieux ouverts et semi-ouverts</i>	55
IV.2	CONTRATS NATURA 2000.....	56
IV.2.1	<i>Cahier des charges des mesures types</i>	56
IV.3	ACTIONS HORS CHARTE ET HORS CONTRATS.....	63
IV.3.1	<i>Gestion des habitats</i>	63
IV.3.2	<i>Suivi écologique</i>	67
IV.3.3	<i>Recherche</i>	68
IV.3.4	<i>Animation et pédagogie</i>	71
IV.3.5	<i>Suivi administratif</i>	72
	PARTIE 4 : PROGRAMME FINANCIER PREVISIONNEL.....	75
	CONCLUSION.....	77
	BIBLIOGRAPHIE.....	78

INTRODUCTION

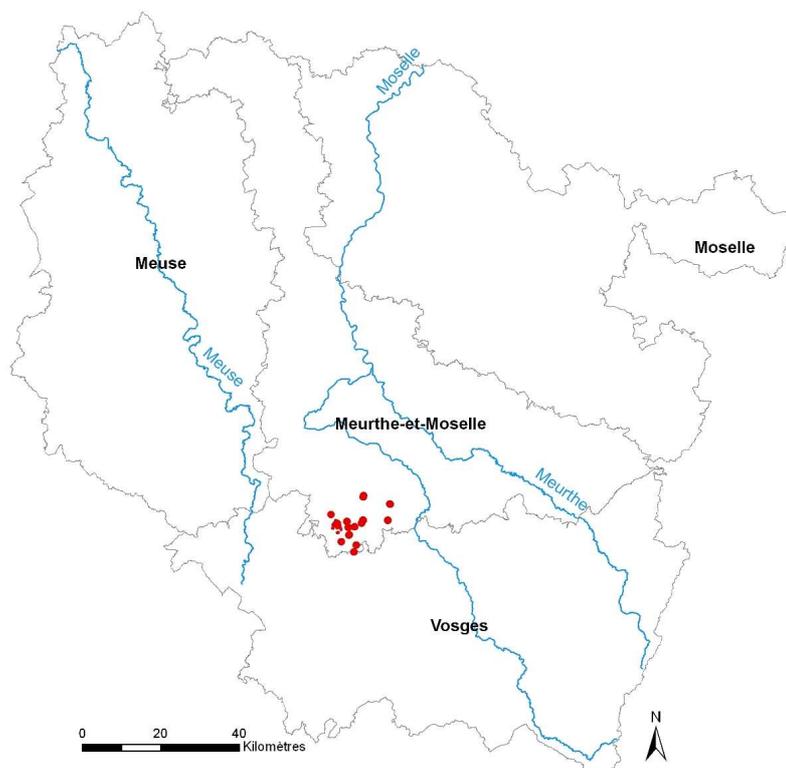
Le site Natura 2000 FR4100177 « Gîtes à chiroptères de la Colline inspirée – Érablières et pelouses de Vandeléville » est situé au cœur du Saintois, grande dépression drainée par le Madon, qui s'étend entre la côte de Moselle à l'ouest et la côte du Lias à l'est. Au sud, culmine à 541 m la butte témoin en forme de fer à cheval de Sion-Vaudémont (Collectif, 2002).

Le périmètre du site Natura 2000 inclut des bâtiments qui abritent des gîtes de nurserie pour plusieurs espèces de chiroptères inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore », et principalement pour le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*).

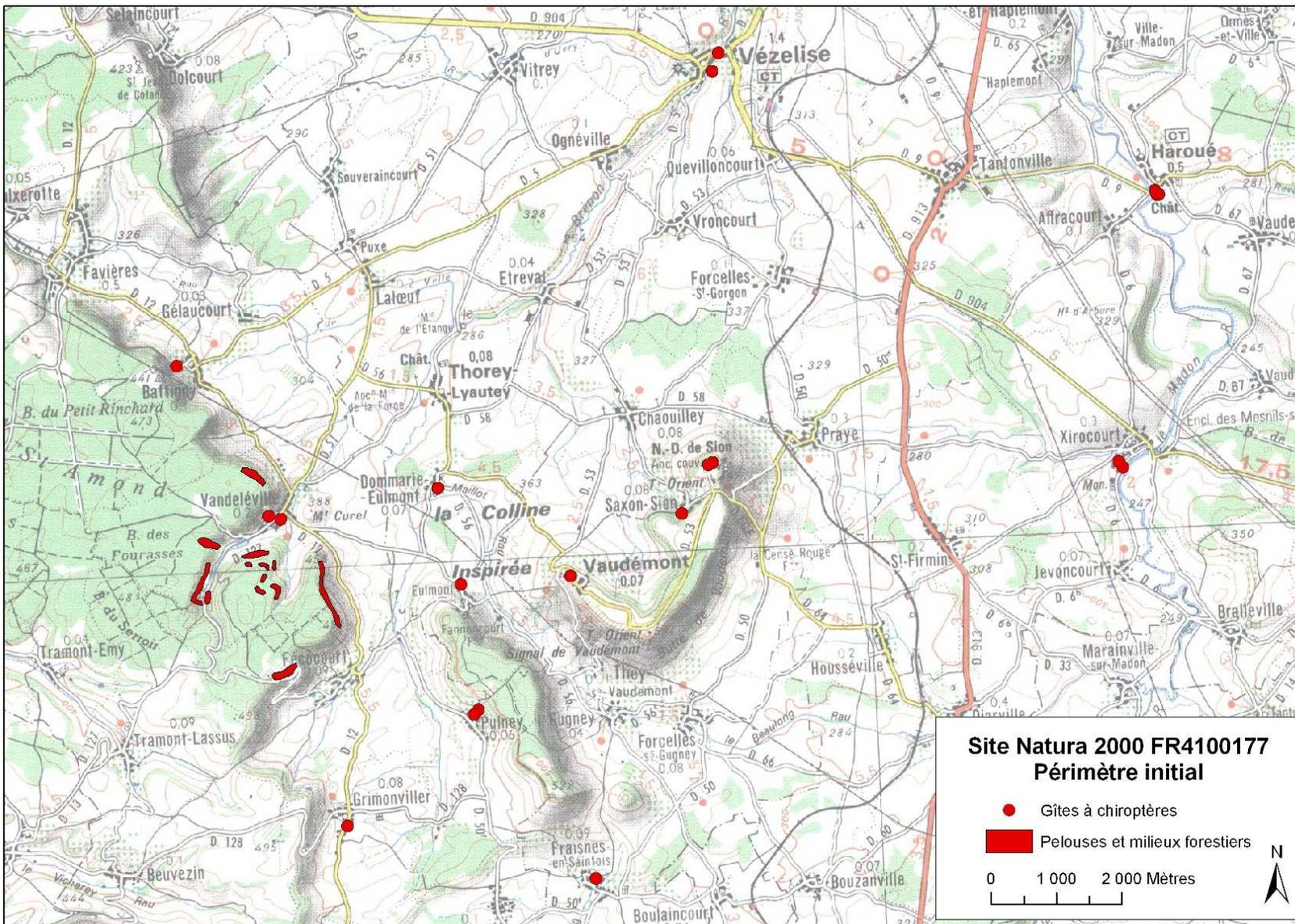
La population du Petit rhinolophe dans le Saintois est estimée à plus de 1 600 individus, ce qui en fait un des secteurs majeurs pour cette espèce en France continentale. De plus, la Lorraine est aujourd'hui considérée comme le dernier espace de l'ouest de l'Europe centrale où le Petit rhinolophe est encore solidement implanté avec des colonies vigoureuses. La population autour de la Colline de Sion-Vaudémont joue de ce fait un rôle à l'échelle européenne pour la conservation de cette espèce.

Le site Natura 2000 comprend également des parties éclatées constituées de milieux forestiers (forêts de ravin, fragments de forêt alluviale) et de pelouses à orchidées en particulier sur les communes de Vandeléville et de Fécocourt.

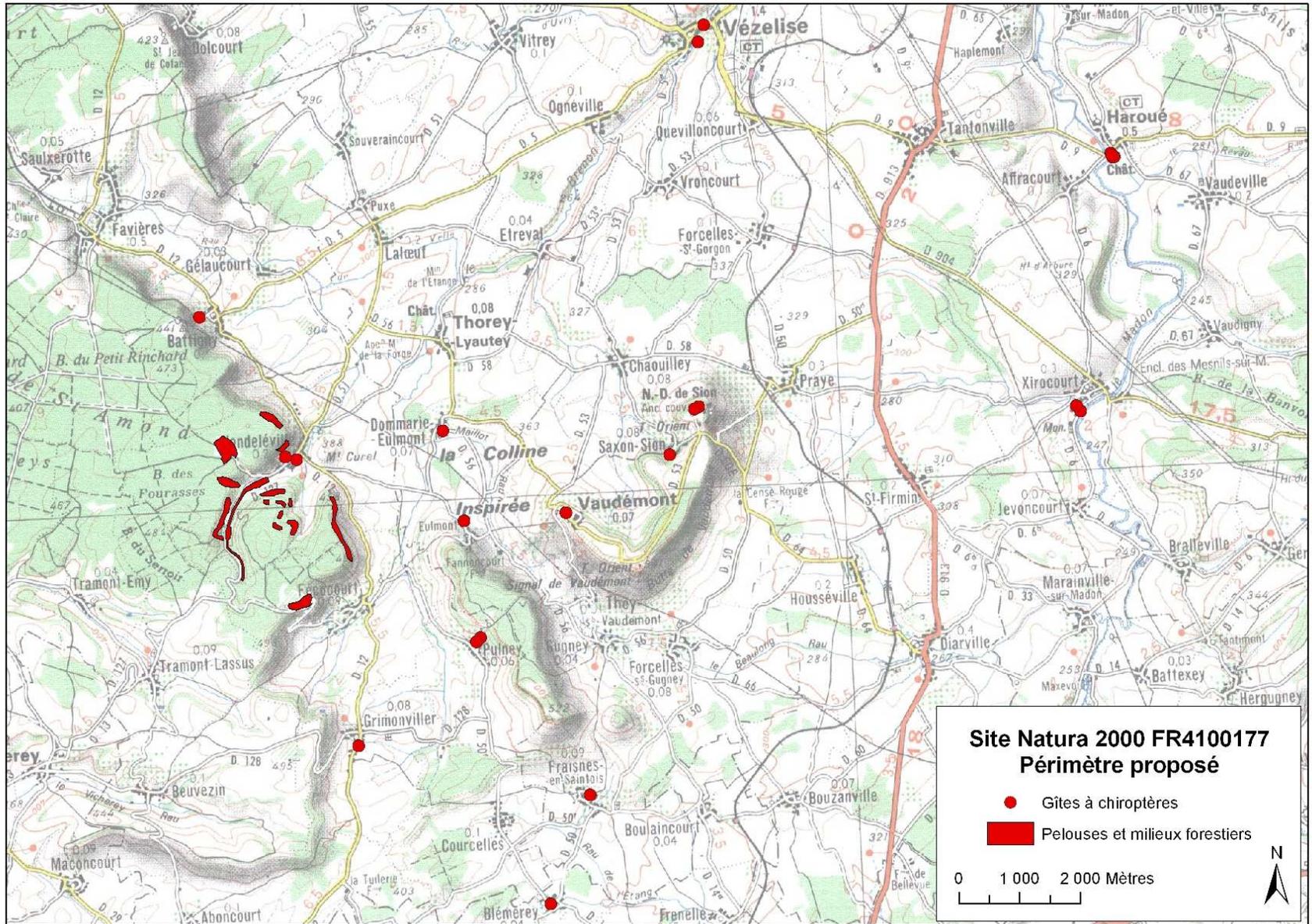
D'une superficie initiale d'environ 34 ha (Carte 2), le site Natura 2000 concerne douze communes en Meurthe-et-Moselle (Battigny, Dommarie-Eulmont, Fécocourt, Fraisnes-en-Sainctois, Grimonviller, Haroué, Pulney, Saxon-Sion, Vandeléville, Vaudémont, Vézelize et Xirocourt) et une commune dans le département des Vosges (Blémerey). D'après l'inventaire des habitats naturels réalisé en 2007, la proposition d'un nouveau périmètre portant sur une surface d'environ 58 ha a été validée par le Comité de pilotage le 3 décembre 2007 (Carte 3). Ce périmètre proposé fera l'objet d'une consultation auprès des communes concernées avant d'être transmis à la Commission européenne pour validation.



Carte 1 : Localisation du site Natura 2000 en Lorraine



Carte 2 : Périmètre initial du site Natura 2000 FR4100177



Carte 3 : Proposition de périmètre validée le 03/12/2007 pour le site Natura 2000 FR4100177

PRESENTATION DE LA DEMARCHE NATURA 2000

Depuis quelques dizaines d'années, les populations de nombreuses espèces animales et végétales sont en forte régression dans le monde, en Europe, ainsi qu'à l'échelle des États membres de la Communauté européenne. La principale cause de cette érosion de la biodiversité est la dégradation des habitats nécessaires à la survie des espèces, engendrée par l'intensification de certaines activités humaines telles que l'industrie, l'agriculture, la sylviculture ou encore le tourisme.

Face à cette menace, les États membres de la Communauté européenne ont adopté le 21 mai 1992 la directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE qui a pour objet la conservation des espèces et des habitats énumérés dans les annexes de la directive.

Chaque État européen doit proposer une liste de sites remarquables dont les critères d'identification sont définis dans la directive. Les sites validés par la Commission européenne sont alors classés en Sites d'Intérêt Communautaire (SIC), puis désignés au niveau français en Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Ces espaces, ainsi que ceux désignés en Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive dite « Oiseaux » n° 79/409/CEE du 2 avril 1979, composent le réseau Natura 2000.

L'objectif de la directive « Habitats-Faune-Flore » n'est pas de transformer les sites désignés en sanctuaires de la nature où toute activité humaine serait proscrite. Au contraire, son but est de **concilier la conservation des espèces et des habitats avec les exigences économiques, sociales et culturelles locales**. De plus, la préservation de la biodiversité est parfois liée aux pratiques humaines traditionnelles et certaines d'entre elles peuvent alors être encouragées.

La France a choisi d'élaborer, pour chaque site Natura 2000, un plan de gestion ou « document d'objectifs » (DOCOB) qui accompagne sa désignation. Établi sous l'égide du Comité de pilotage Natura 2000 (COPIL) et en concertation avec les acteurs locaux concernés, ce document détermine les modalités de gestion du site et les moyens financiers correspondants. Au regard des objectifs de la directive « Habitats-Faune-Flore », le DOCOB final est approuvé par l'autorité administrative.

La loi « Développement des Territoires Ruraux » n° 2005-157, publiée le 23 février 2005 (loi DTR), prévoit que les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux un président du Comité de pilotage Natura 2000, ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du DOCOB et du suivi de sa mise en œuvre. Lors de la réunion du comité de pilotage du 22 juin 2006, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle a été désigné comme président du Comité de pilotage et maître d'ouvrage du DOCOB du site Natura 2000 FR4100177 « Gîtes à chiroptères de la Colline inspirée, érablières et pelouses de Vandeléville ».

Le DOCOB a pour objet de faire des propositions quant à la définition des objectifs et des orientations de gestion et quant aux moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces dans un état de conservation favorable. Ces propositions sont destinées à l'État à qui échoit la responsabilité de l'application des directives. Le DOCOB est l'aboutissement d'une concertation menée avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre du Comité de pilotage Natura 2000.

Il s'agit d'un document d'orientation, de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site. Il contribue également à la mise en cohérence des actions publiques ayant une incidence directe ou indirecte sur le site et les habitats ou les espèces pour lesquels ce dernier a été désigné.

Les actions de conservation proposées, constituant l'objet principal du DOCOB, sont préalablement concertées avec les acteurs locaux et font l'objet d'un descriptif précis. Celles-ci peuvent être de nature contractuelle, administrative ou réglementaire selon les régimes de protection existants (ex : parc national, réserve naturelle, arrêté préfectoral de protection de biotope). Conformément aux orientations retenues par l'Etat français dans son application des directives « Habitats » et « Oiseaux », la priorité sera donnée aux actions de nature contractuelle.

Le Comité de pilotage Natura 2000 choisit, si la taille et la problématique du site le justifient, une « structure animatrice » responsable du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB. Cette structure animatrice a notamment pour rôle de recenser les bénéficiaires qui sont prêts à mettre en œuvre des actions contractuelles conformément aux objectifs et modalités de gestion des cahiers des charges types. Elle assure l'animation, l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat. Ce partenariat est à développer en particulier lorsque le site Natura 2000 comprend des enjeux et des compétences diversifiés, des interlocuteurs et des bénéficiaires potentiels multiples.

Au 31 décembre 2006, 37 DOCOB étaient validés en Lorraine, 20 étaient en cours d'élaboration.

Synthèse des propositions de ZSC et de ZPS en Lorraine, juillet 2006					
	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Région Lorraine
Propositions ZSC	16	20	21	26	77*
Surface en ha	17224	25351	17641	8435	68650
% surface du territoire	3,26%	4,06%	2,82%	1,43%	2,90%
ZPS désignées ou proposées	6	8	7	2	17*
Surface en ha	13353	50046	15891	46169	125459
% surface du territoire	2,53%	8,01%	2,54%	7,83%	5,30%
Surface ZPS hors proposition de ZSC	94	27797	7664	20893	56448
Total des propositions	22**	24**	24**	28**	87***
Surface totale en ha	25488	65945	25324	49132	165889
% surface du territoire	4,82%	10,55%	4,04%	8,33%	7,00%

(Source : DIREN Lorraine)

* en tenant compte des sites interdépartementaux

** en tenant compte des sites désignés à la fois en ZSC et en ZPS

*** en tenant compte des sites interdépartementaux et des sites désignés à la fois en ZSC et en ZPS

PRESENTATION DE LA POLITIQUE ESPACES NATURELS SENSIBLES

Depuis 1985, le législateur a permis aux départements de préserver les Espaces Naturels jugés Sensibles, c'est-à-dire nécessitant des actions de protection pérennes. Dès 1993, la Meurthe-et-Moselle a réalisé un inventaire des sites naturels d'intérêt écologique répartis sur l'ensemble du département. 215 sites ont ainsi été recensés dont 10 sites prioritaires sur lesquels trois volets d'actions sont mis en place : la maîtrise foncière, la gestion conservatoire et l'ouverture au public dans la mesure où la fragilité des milieux le permet.

Pour financer cette politique, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle a instauré la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), recette intégralement consacrée à la sauvegarde du patrimoine naturel.

Grâce à la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle mène déjà des actions de préservation de la biodiversité dans le secteur de la colline de Sion-Vaudémont. Aussi, il a souhaité s'investir dans la mise en œuvre du site Natura 2000 FR4100177 afin de mettre en cohérence et d'optimiser les différentes actions.

Au vu des données naturalistes récoltées dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, le périmètre de l'Espace Naturel Sensible n°54*F25 « Coteaux de Vandeléville » a été étendu. Il correspond désormais à celui du site Natura 2000 FR4100177 sur la commune de Vandeléville. Certaines actions proposées dans ce document d'objectifs pourront donc être financées grâce à la politique ENS.

Le Conseil Général souhaite également s'impliquer directement auprès des communes concernées par le site Natura 2000, notamment par la mise en place de conventions de partenariat.

MODALITES D'ELABORATION

En 2006, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle était la collectivité territoriale choisie par les membres du Comité de pilotage Natura 2000 du site FR4100177 « Gîtes à chiroptères de la Colline inspirée – Érablières et pelouses de Vandeléviller » pour assurer la présidence et la maîtrise d'ouvrage de ce Comité de pilotage.

Le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle a ensuite retenu la CPEPESC Lorraine en tant qu'opérateur du site Natura 2000, et le bureau d'études ESOPE pour l'inventaire des habitats naturels et des espèces végétales ainsi que la réalisation de la partie du document d'objectifs correspondante.

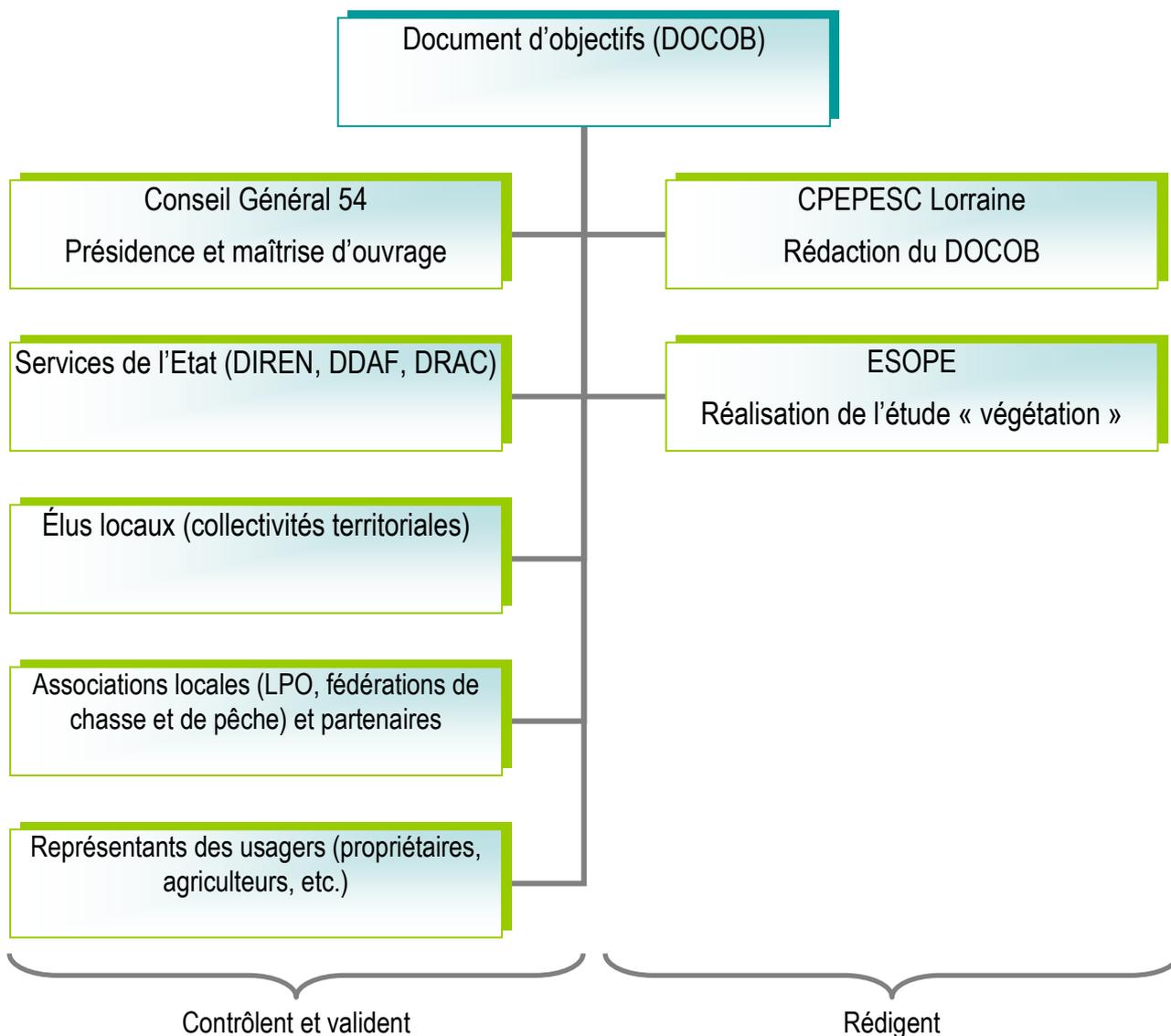


Figure 1 : Organigramme du comité de pilotage du site Natura 2000 FR4100177

Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100177 se présente en trois volumes :

1. **le document de synthèse** : il est destiné à résumer les enjeux, les stratégies et les actions à mettre en œuvre. Il est à la fois le document de communication et l'outil de référence et d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site.
2. **l'annexe technique** : ce document complet et détaillé constitue la référence technique et scientifique. Il est plus particulièrement destiné aux gestionnaires des sites.
3. **le recueil des éléments administratifs et techniques** : ce document reprend de manière exhaustive l'ensemble des pièces officielles relatives à l'élaboration du document d'objectifs ainsi que les documents techniques annexes.

Le présent dossier constitue le document de synthèse.

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

I Diagnostic biologique

I.1 Espèces animales

Les seules espèces animales qui ont bénéficié d'inventaires dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs sont les chiroptères. En effet, ceux-ci sont à l'origine de la désignation du site Natura 2000. Cependant, le secteur de la colline de Sion-Vaudémont héberge d'autres espèces patrimoniales pour lesquelles des recherches devront être menées lors de la mise en œuvre ou de la révision du document d'objectifs.

I.1.1 Chiroptères

L'inventaire des chiroptères mené en 2005 et 2006 dans un rayon de 10 km autour du périmètre initial du site Natura 2000 a permis de recenser un total de quinze espèces de chauves-souris sur les 22 représentées en Lorraine. Ce secteur possède donc une très bonne richesse spécifique.

Parmi ces espèces, toutes sont inscrites à l'annexe IV¹ de la directive « Habitats-Faune-Flore » et six figurent également à l'annexe II² de cette directive.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	DirHab	Protection nationale	LRF	Bonn	Bern
Grand rhinolophe*	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	An. II et IV	Esp. + hab.	Vulnérable	An. II ³	An. II ⁴
Petit rhinolophe*	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	An. II et IV	Esp. + hab.	Vulnérable	An. II	An. II
Grand murin*	<i>Myotis myotis</i>	An. II et IV	Esp. + hab.	Vulnérable	An. II	An. II
Vespertilion de Daubenton*	<i>Myotis daubentonii</i>	An. IV	Esp. + hab.	à surveiller	An. II	An. II
Vespertilion à oreilles échanquées*	<i>Myotis emarginatus</i>	An. II et IV	Esp. + hab.	Vulnérable	An. II	An. II
Vespertilion à moustaches*	<i>Myotis mystacinus</i>	An. IV	Esp. + hab.	à surveiller	An. II	An. II
Vespertilion de Natterer*	<i>Myotis nattereri</i>	An. IV	Esp. + hab.	à surveiller	An. II	An. II
Vespertilion de Bechstein*	<i>Myotis bechsteini</i>	An. II et IV	Esp. + hab.	Vulnérable	An. II	An. II
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	An. IV	Esp. + hab.	Vulnérable	An. II	An. II
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	An. IV	Esp. + hab.	Vulnérable	An. II	An. II
Sérotine commune*	<i>Eptesicus serotinus</i>	An. IV	Esp. + hab.	à surveiller	An. II	An. II
Pipistrelle commune*	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	An. IV	Esp. + hab.	à surveiller	An. II	An. III ⁵
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	An. II et IV	Esp. + hab.	Vulnérable	An. II	An. II
Oreillard gris*	<i>Plecotus austriacus</i>	An. IV	Esp. + hab.	à surveiller	An. II	An. II
Oreillard roux*	<i>Plecotus auritus</i>	An. IV	Esp. + hab.	à surveiller	An. II	An. II

DirHab : directive « Habitats-Faune-Flore » ; LRF : liste rouge française ; Bonn : convention de Bonn ; Bern : convention de Bern ; * : espèces recensées dans le périmètre strict du site Natura 2000 ; Esp. : espèce ; hab. : habitat.

Tableau 1 : Espèces de chiroptères recensées dans un rayon de 10 km autour du site Natura 2000

¹ Espèces d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.

² Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation

³ Espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

⁴ Espèces strictement protégées.

⁵ Espèces protégées dont l'exploitation est réglementée.

Dans l'ensemble des gîtes à chiroptères inclus dans le périmètre du site Natura 2000, on recense douze espèces de chauves-souris, dont cinq figurent à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore ».

L'espèce la mieux représentée dans le site Natura 2000 est le Petit rhinolophe qui occupe pratiquement tous les gîtes du périmètre. Il est connu essentiellement en période de reproduction avec une majorité de colonies de mise bas.

Le Grand murin est représenté avec un effectif assez important correspondant à deux colonies de mise bas. Une colonie de parturition est également incluse pour le Vespertilion à oreilles échancrées.

Commune	Dénomination du gîte	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	<i>Myotis myotis</i>	<i>Myotis daubentonii</i>	<i>Myotis emarginatus</i>	<i>Myotis mystacinus</i>	<i>Myotis nattereri</i>	<i>Myotis bechsteini</i>	<i>Eptesicus serotinus</i>	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	<i>Plecotus austriacus</i>	<i>Plecotus auritus</i>
BATTIGNY	Combles et cave de l'ancien presbytère		9							1			
DOMMARIE-EULMONT	Cave de la grange, rue du Breuil	1	105				1				50		
DOMMARIE-EULMONT	Combles de l'ancienne mairie de Dommarie		270				40			1			
FRAISNES-EN-SAINTOIS	Pigeonnier, rue des Puits		24										
GRIMONVILLER	Combles et grange, Grande rue		81										
HAROUE	Château de Craon		35	300		25							
PULNEY	Combles de l'église		42										
PULNEY	Grange, rue de la Chalade		77										
SAXON-SION	Combles et cave de la mairie de Saxon		150										
SAXON-SION	Couvent des missionnaires Oblats	1	150			1					1	2	
VANDELEVILLE	Combles de l'église		85										
VANDELEVILLE	Combles du château		15	200		1				10		28	
VAUDEMONT	Combles et cave de la mairie		76									1	1
VEZELISE	Combles entrepôt, rue Foch		60										
VEZELISE	Grottes du Bois du Colonel	1	37	1	1	1	1	4	1				1
XIROCOURT	Cave, rue de l'église		35										
XIROCOURT	Combles de l'ancien presbytère					100							
BLEMEREY	Combles de l'église		33										

Tableau 2 : Effectifs maximaux des espèces de chauves-souris au sein du périmètre initial du site Natura 2000

Très peu de gîtes d'hibernation sont connus dans le secteur et parmi ceux-ci, seules les grottes de Vézélise et les caves de certains bâtiments sont intégrés au périmètre du site Natura 2000.

I.1.2 Fiches espèces des chiroptères

Grand rhinolophe - *Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774)

Code Natura 2000 : 1304

État de conservation : population non significative

Description

Le plus grand *Rhinolophidae* européen.

Tête + corps : 5,7 – 7,1 cm ; poids : 17 – 34 g.

Feuille nasale : appendice supérieur de la selle court et arrondi, appendice inférieur pointu de profil, lancette triangulaire.

Oreilles larges se terminant en pointe, absence de tragus.

Au repos et en hibernation : suspendu au plafond, s'enveloppe totalement dans ses ailes (aspect de cocon), isolé ou en groupes plus ou moins lâches.



Écologie

Habitats de chasse composés de corridors boisés souvent en lien avec des cours d'eau ou des zones humides : boisements de feuillus, vergers pâturés, paysage bocager.

Gîtes d'hibernation : milieux souterrains comme les galeries, les mines, les sapes et les grottes.

Gîtes de mise bas : milieux semi souterrains comme les superstructures d'anciens forts militaires, les blockhaus, mais aussi combles et greniers en limite nord de l'aire de répartition.

Très fidèle à ses gîtes, déplacements saisonniers entre gîtes d'été et d'hiver distants en général de 20 à 30 km.

Répartition, état des populations

Aire de distribution la plus importante des *Rhinolophidae* : sud du Paléarctique jusqu'en Afghanistan et au Japon.

Rare, en régression rapide en Europe du nord-ouest et centrale. Connu dans toutes les régions françaises et dans les pays limitrophes mais considéré comme éteint dans le nord de la France, en Alsace et dans une grande partie de l'Allemagne.

Statut de protection

Directive « Habitats-Faune-Flore » (JOCE du 22/07/1992) : annexes II et IV.

Convention de Bonn (JO du 30/10/1990) : annexe II.

Convention de Berne (JO du 28/08/1990 et du 20/08/1996) : annexe II.

Espèce de Mammifère protégée au niveau national en France (arrêté modifié du 17/04/1981, JO du 19/05/1981, article 1^{er} modifié JO du 11/09/1993).

Cotation UICN en France : Espèce vulnérable.

Situation régionale

En Lorraine, le Grand rhinolophe se rencontre surtout dans le département de la Meuse. Le site Natura 2000 du « Corridor de la Meuse » (secteur du champ de bataille de Verdun) héberge l'essentiel de la population, en reproduction comme en hibernation. La population est certainement en lien avec les colonies du massif forestier de Spincourt et des Hauts de Meuse.

Actuellement, le Grand rhinolophe est très peu représenté dans l'est de la Lorraine et dans le département des Vosges (quelques sites sont colonisés depuis peu en hiver).

Situation locale

Le Grand rhinolophe semble assez peu représenté dans le Saintois. Cependant, une petite colonie de mise bas y est connue et celle-ci est la plus méridionale de Lorraine. Aucune autre colonie de parturition n'est connue à moins de 35 km de celle-ci.

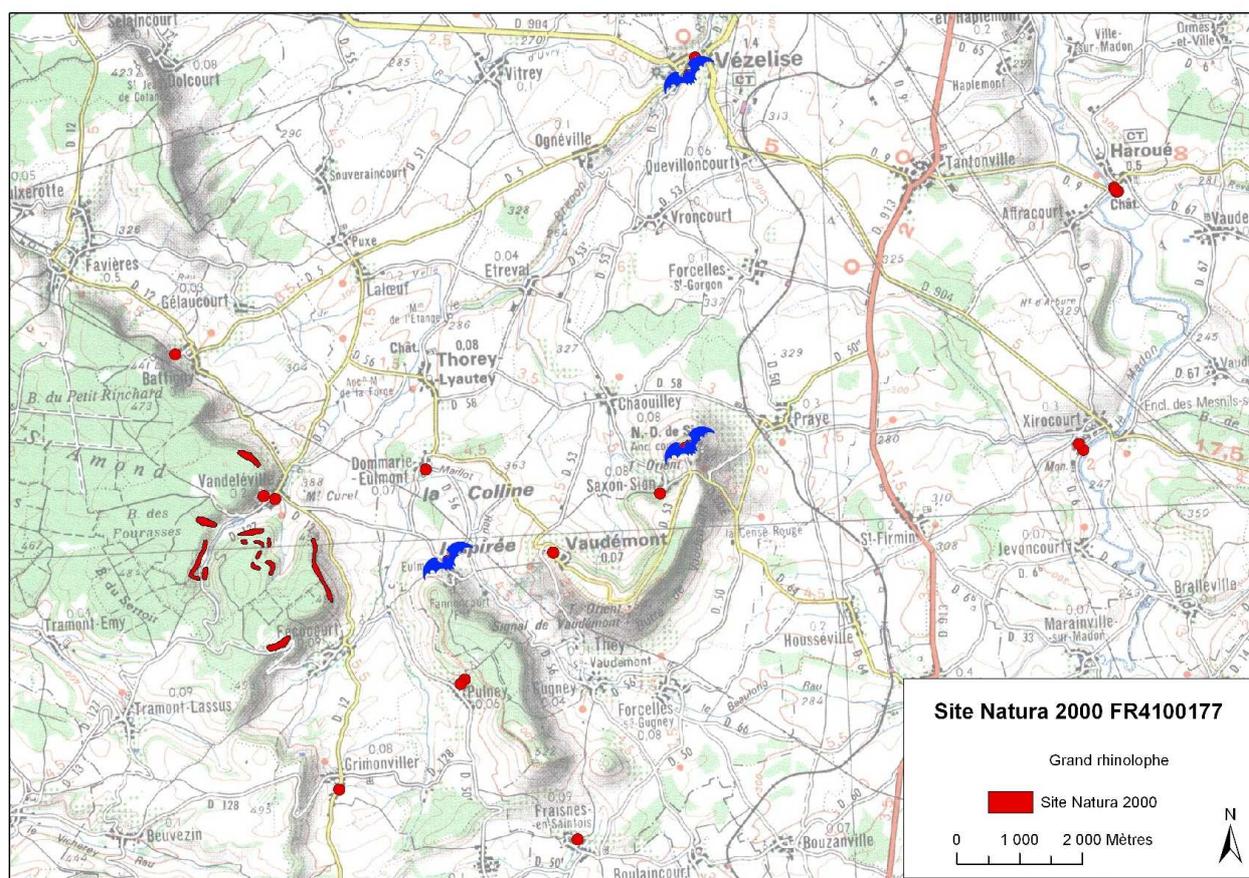
Effectifs connus du Grand rhinolophe

Biorythme	Nombre de gîtes connus en Lorraine	Nombre de gîtes connus dans le Saintois	Nombre de gîtes connus dans le site Natura 2000	Effectif connu en Lorraine	Effectif connu dans le Saintois	Effectif connu dans le site Natura 2000
Estivage	140	3	2	1 400	3	2
Nurserie	23	1	-	2 000 à 2 500	35	-
Hibernation	235	1	1	4 200	1	1
Transit	233	1	-	2 500	3	-

Gîtes du Grand rhinolophe dans le site Natura 2000

Commune	Adresse	Biorythme			
		Estivage	Nurserie	Hibernation	Transit
Dommarie-Eulmont	Cave de la grange, rue du Breuil	1	-	-	-
Saxon-Sion	Couvent des missionnaires oblates	1	-	-	-
Vézelize	Grottes du Bois du Colonel	-	-	1	-

Localisation des gîtes du Grand rhinolophe dans le site Natura 2000



Petit rhinolophe – *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800)

Code Natura 2000 : 1303

État de conservation : bon

Description

Le plus petit des *Rhinolophidae*.

Tête + corps : 3,7 – 4.5 cm ; Poids : 5,6 – 9 g.

Feuille nasale : appendice supérieur de la selle bref et arrondi, appendice inférieur pointu de profil, lancette triangulaire.

Oreilles larges et pointues à l'extrémité, pas de tragus.

Au repos et en hibernation, s'enveloppe totalement dans ses ailes pour prendre un aspect de cocon et s'accroche au plafond, généralement à découvert.



Écologie

Habitats de chasse à structure diversifiée : linéaires boisés, vergers, ripisylves, peuplements de feuillus, prairies entourées de haies.

Hiberne dans les caves, les carrières, les grottes et autres milieux souterrains d'origine anthropique.

Gîtes de mise bas : dans le nord, les gîtes se trouvent majoritairement dans les bâtiments (combles, greniers, granges) ; dans le sud, ce sont des grottes et d'anciennes mines.

Sédentaire sauf déplacements entre gîtes d'été et d'hiver généralement peu distants (5 à 10 km).

Répartition, état des populations

Présent en Europe occidentale, méridionale et centrale. Connu dans presque toutes les régions françaises et les pays limitrophes.

Forte régression des populations en Europe du nord-ouest. Disparu des Pays-Bas, du Luxembourg, de l'ouest de l'Allemagne et du nord de la France. Petites populations résiduelles dans le sud de la Belgique, en Suisse, en Alsace, Haute-Normandie et Ile de France.

La population européenne la plus forte et la plus dense se situe dans l'ouest de l'Irlande.

Statut de protection

Directive « Habitats-Faune-Flore » (JOCE du 22/07/1992) : annexes II et IV.

Convention de Bonn (JO du 30/10/1990) : annexe II.

Convention de Berne (JO du 28/08/1990 et du 20/08/1996) : annexe II.

Espèce de Mammifère protégée au niveau national en France (arrêté modifié du 17/04/1981, JO du 19/05/1981, article 1^{er} modifié JO du 11/09/1993).

Cotation UICN en France : Espèce vulnérable.

Situation régionale

En Lorraine, le Petit rhinolophe est encore bien présent à l'ouest d'une ligne reliant le nord de la Meuse (Montmédy) au sud-est des Vosges (Remiremont).

Ailleurs, sa présence est plus éparse, avec quelques rares sites d'hibernation et quelques colonies de reproduction isolés en Moselle et dans l'est de la Meurthe-et-Moselle.

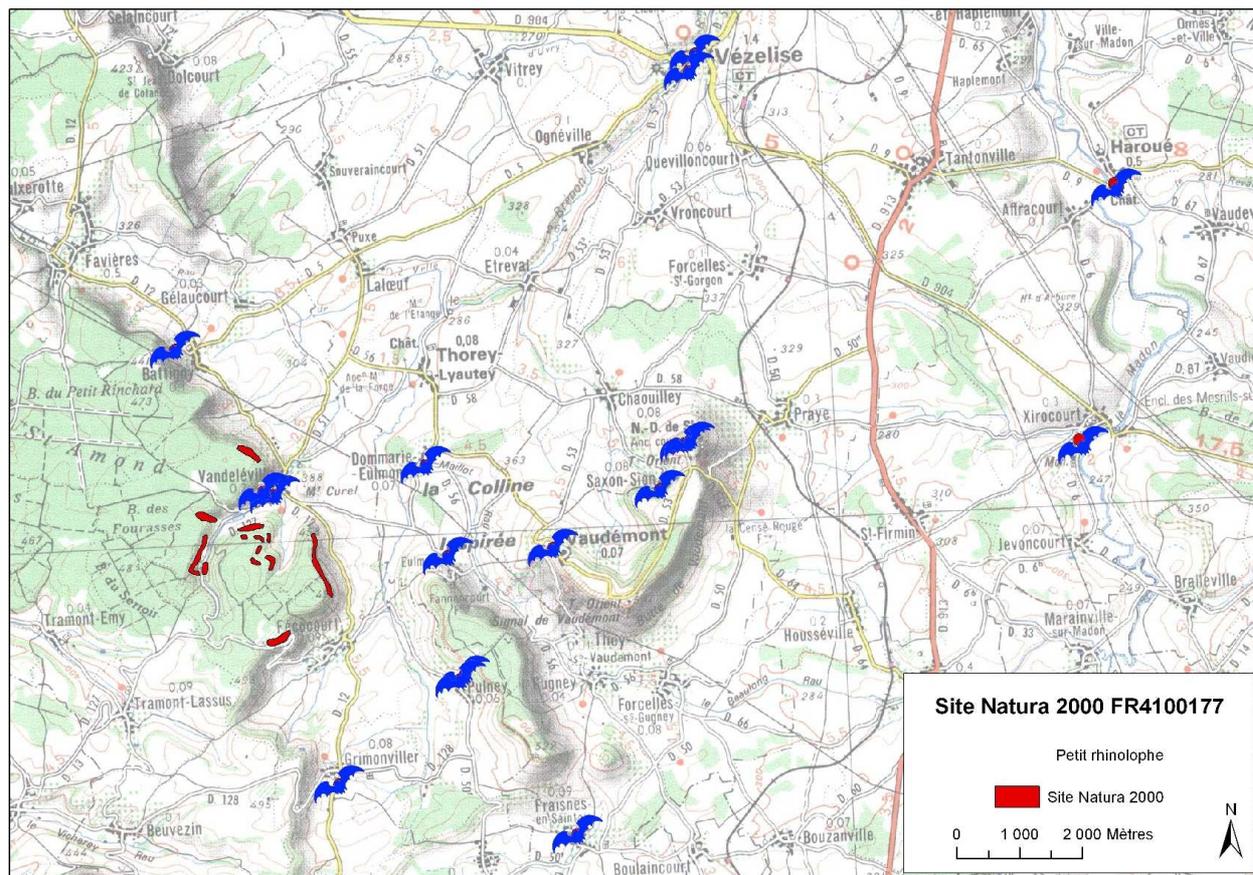
Situation locale

Le Petit rhinolophe est très bien représenté dans le Saintois. Ce secteur rassemble en effet la population de cette espèce la plus importante de Lorraine. Il y est essentiellement connu en colonies de mise bas.

Effectifs connus du Petit rhinolophe						
Biorythme	Nombre de gîtes connus en Lorraine	Nombre de gîtes connus dans le Saintois	Nombre de gîtes connus dans le site Natura 2000	Effectif connu en Lorraine	Effectif connu dans le Saintois	Effectif connu dans le site Natura 2000
Estivage	190	29	3	660	84	9
Nurserie	157	31	16	5 800	1 600	1 200
Hibernation	166	8	2	1 100	80	63
Transit	142	14	6	750	216	192

Gîtes du Petit rhinolophe dans le site Natura 2000					
Commune	Adresse	Biorythme			
		Estivage	Nurserie	Hibernation	Transit
Battigny	Ancien presbytère	-	9	-	-
Blémerey	Comble de l'église	-	33	-	-
Dommarie-Eulmont	Grange, rue du Breuil à Eulmont	-	105	-	36
Dommarie-Eulmont	Ancienne mairie de Dommarie	-	270	-	60
Fraisnes-en-Santois	Pigeonnier, rue des Puits	-	24	-	-
Grimonviller	Grenier et grange, Grande rue	-	81	-	-
Haroué	Château de Craon	-	35	-	-
Pulney	Combles de l'église	-	42	-	-
Pulney	Grange, rue de la Chalade	-	77	-	-
Saxon-Sion	Mairie de Saxon	-	150	-	-
Saxon-Sion	Couvent des missionnaires oblats	-	150	-	-
Vandeléville	Combles de l'église	-	85	-	-
Vandeléville	Combles du château	2	15	-	1
Vaudémont	Combles et cave de la mairie	5	76	41	23
Vézelise	Entrepôt, rue du Maréchal Foch	-	60	-	-
Vézelise	Grottes du Bois du Colonel	2	-	22	37
Xirocourt	Cave, rue de l'église	-	50	-	35

Localisation des gîtes du Petit rhinolophe dans le site Natura 2000



Grand murin - *Myotis myotis* (Borkhausen, 1797)

Code Natura 2000 : 1324

État de conservation : bon

Description

Un des plus grands chiroptères européens.

Tête + corps : 6,5 – 8 cm ; Poids : 20 – 40 g.

Oreilles longues et larges. Museau, oreilles et patagium brun-gris.

Tragus lancéolé, large à la base.

Pelage brun-gris sur le dos, ventre et gorge blanc-gris.

Au repos et en hibernation, s'accroche souvent dans les trous du plafond ou de la paroi, s'enfonce rarement dans les fissures. Isolé ou en groupe.



Écologie

Habitats de chasse : boisements clairs au sous-bois peu développé, parcs, prairies.

Sites d'hibernation : cavités souterraines naturelles ou artificielles.

Gîtes d'été : greniers et combles dans le nord de son aire de répartition, grottes dans le sud. Parfois, des individus isolés dans les arbres creux, les gîtes artificiels et sous les ponts.

Déplacements entre les gîtes d'été et d'hiver, distants d'une cinquantaine de kilomètres en moyenne.

Répartition, état des populations

Europe occidentale, centrale et méridionale sauf Danemark et Scandinavie.

Bien présent dans le sud de l'Europe, mais en forte régression au nord de son aire de répartition ; éteint en Angleterre, menacé de disparition aux Pays-Bas.

Présent partout en France métropolitaine mis à part en Île de France.

La Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté hébergent près de 50 % de la population nationale.

Statut de protection

Directive « Habitats-Faune-Flore » (JOCE du 22/07/1992) : annexes II et IV.

Convention de Bonn (JO du 30/10/1990) : annexe II.

Convention de Berne (JO du 28/08/1990 et du 20/08/1996) : annexe II.

Espèce de Mammifère protégée au niveau national en France (arrêté modifié du 17/04/1981, JO du 19/05/1981, article 1^{er} modifié JO du 11/09/1993).

Cotation UICN en France : Espèce vulnérable.

Situation régionale

Le Grand murin est présent dans tous les départements de Lorraine, mais les secteurs du plateau lorrain semblent désertés par l'espèce.

Plusieurs colonies de reproduction atteignent des effectifs supérieurs à 1 000 individus, en particulier dans le département de la Meuse.

Situation locale

Le Grand murin est assez bien représenté dans le Saintois par rapport aux autres espèces de chiroptères. Les colonies qui y sont recensées sont de taille relativement moyenne pour cette espèce grégaire.

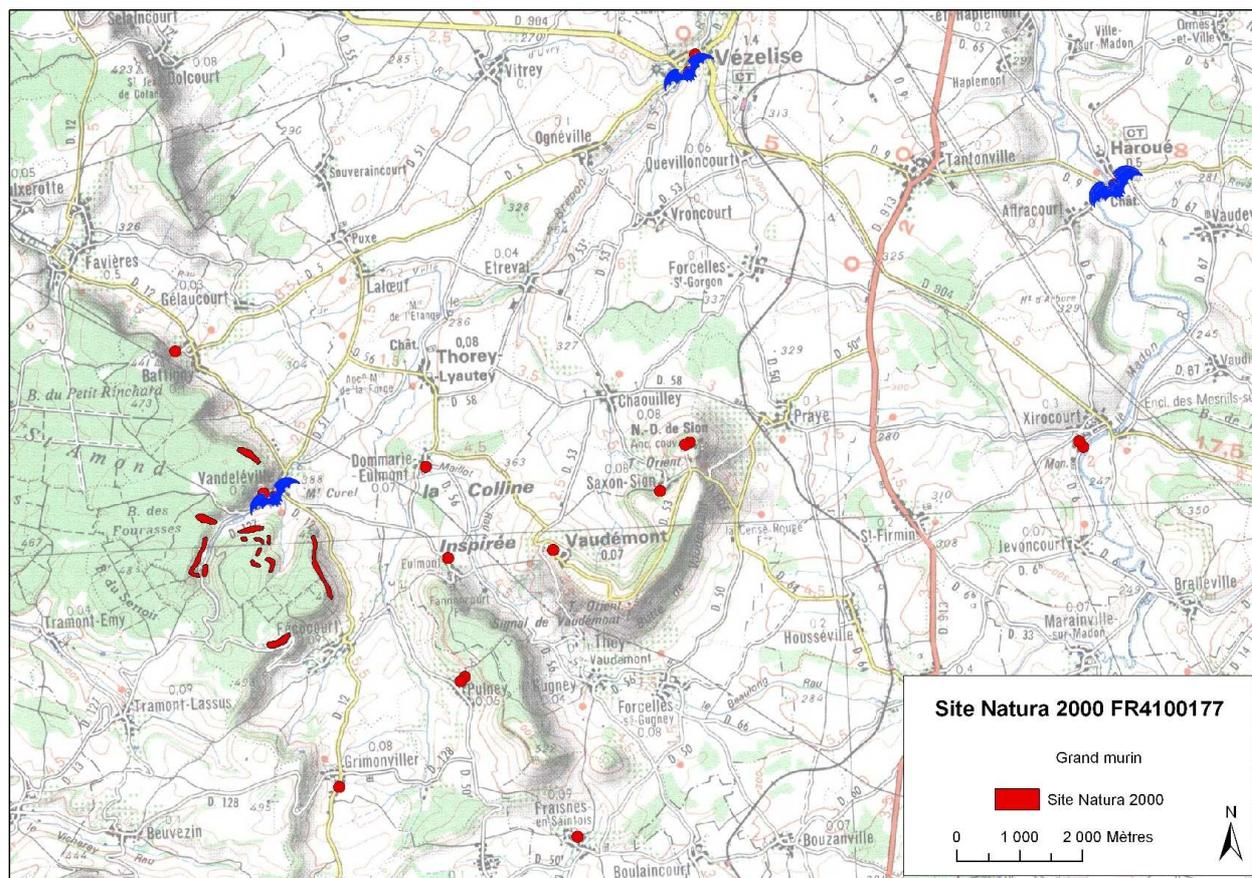
Effectifs connus du Grand murin

Biorythme	Nombre de gîtes connus en Lorraine	Nombre de gîtes connus dans le Saintois	Nombre de gîtes connus dans le site Natura 2000	Effectif connu en Lorraine	Effectif connu dans le Saintois	Effectif connu dans le site Natura 2000
Estivage	172	11	3	1 200	23	9
Nurserie	73	2	2	24 400	500	500
Hibernation	312	4	1	1 750	5	1
Transit	201	1	-	4 860	2	-

Gîtes du Grand murin dans le site Natura 2000

Commune	Adresse	Biorythme			
		Estivage	Nurserie	Hibernation	Transit
Haroué	Château de Craon (tour N-O)	4	300	-	-
Vandeléville	Combles du château	4	200	-	-
Vézelize	Grottes du Bois du Colonel	1	-	1	-

Localisation des gîtes du Grand murin dans le site Natura 2000



Vespertilion à oreilles échanquées - *Myotis emarginatus* (Geoffroy, 1806)

Code Natura 2000 : 1321

État de conservation : bon



Description

Taille moyenne. Tête + corps : 4,1 – 5,3 cm ; Poids : 7 – 15 g.

Museau marron clair assez velu, oreilles et patagium gris-brun foncé. Tragus lancéolé.

Pelage d'aspect laineux, dos brun-roux, ventre gris jaunâtre.

Écologie

Habitats de chasse : forêts principalement de feuillus, bocage, parcs et jardins, entrecoupés de zones humides.

Gîtes d'hibernation : cavités assez vastes, naturelles ou artificielles (cave, carrières, souterrains militaires ...)

Gîtes de mise bas : greniers, combles, étables et écuries, sous le faite ou dans les chevrons, entre deux poutres.

Principalement dans les grottes au sud. Parfois dans des sites plus insolites comme les superstructures d'ouvrages militaires ou les monuments.

Relativement sédentaire. Déplacements habituels de 40 km entre gîtes d'été et d'hiver.

Répartition, état des populations

Présent du Maghreb au sud des Pays-Bas, de la Pologne au sud de la Turquie.

Connu dans toutes les régions de France et dans les pays limitrophes.

Nette régression sur la limite nord de son aire de répartition.

En France, abondance variable, localement forte en Charente Maritime et dans les vallées du Cher et de la Loire.

Statut de protection

Directive « Habitats-Faune-Flore » (JOCE du 22/07/1992) : annexes II et IV.

Convention de Bonn (JO du 30/10/1990) : annexe II.

Convention de Berne (JO du 28/08/1990 et du 20/08/1996) : annexe II.

Espèce de Mammifère protégée au niveau national en France (arrêté modifié du 17/04/1981, JO du 19/05/1981, article 1er modifié JO du 11/09/1993).

Cotation UICN en France : Espèce vulnérable.

Situation régionale

En Lorraine, la population la plus importante se situe le long des Côtes de Meuse sur un axe nord-ouest/sud-est, aussi bien en hibernation, qu'en reproduction.

Quelques colonies de mise bas ont été découvertes dans les vallées de la Moselle et de ses affluents (Madon, Brénon, Seille).

Plusieurs sites d'hibernation sont recensés dans les départements de la Moselle et des Vosges et un site majeur se situe dans le Piémont vosgien.

Seules deux colonies sont connues dans l'ouest du département des Vosges, et une en Moselle.

Situation locale

Le Vespertilion à oreilles échanquées est très bien représenté dans le Saintois avec trois colonies de mise bas. Une colonie d'une centaine d'individus est incluse dans le site Natura 2000, mais la plus importante du secteur, avec environ 500 individus, n'est pas intégrée à ce périmètre.

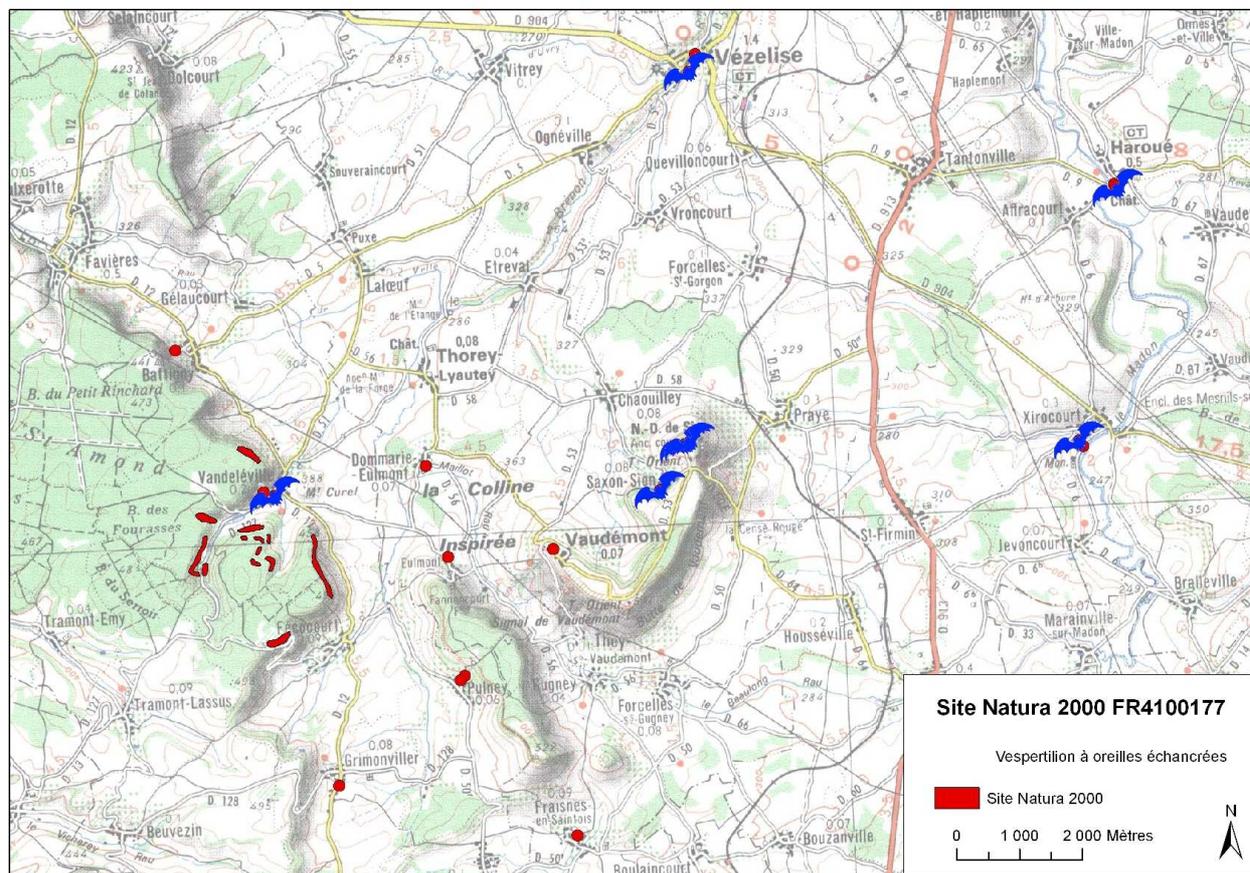
Effectifs connus du Vespertilion à oreilles échancrées

Biorythme	Nombre de gîtes connus en Lorraine	Nombre de gîtes connus dans le Saintois	Nombre de gîtes connus dans le site Natura 2000	Effectif connu en Lorraine	Effectif connu dans le Saintois	Effectif connu dans le site Natura 2000
Estivage	76	11	5	700	144	30
Nurserie	34	3	1	6 300	770	170
Hibernation	126	-	-	1 000	-	-
Transit	77	5	1	4 000	152	1

Gîtes du Vespertilion à oreilles échancrées dans le site Natura 2000

Commune	Adresse	Biorythme			
		Estivage	Nurserie	Hibernation	Transit
Haroué	Château de Craon (combles principaux)	25	-	-	-
Saxon-Sion	Couvent des missionnaires oblats (cave)	2	-	-	-
Saxon-Sion	Mairie de Saxon	1	-	-	-
Vandeléville	Combles du château	1	-	-	-
Vézelise	Grottes du Bois du Colonel	1	-	-	1
Xirocourt	Combles de l'ancien presbytère	-	170	-	-

Localisation des gîtes du Vespertilion à oreilles échancrées dans le site Natura 2000



Vespertilion de Bechstein - *Myotis bechsteini* (Kuhl, 1818)

Code Natura 2000 : 1323

État de conservation : population non significative

Description

Taille moyenne. Tête + corps : 4,5 – 5,5 cm ; Poids : 7 – 12 g.
Oreilles très longues et assez larges, non soudées à la base. Au repos, dépassent largement du museau rosâtre. Tragus long et lancéolé.
Pelage brun clair à brun-roux sur le dos, ventre blanchâtre.



Écologie

Habitats de chasse : forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) entrecoupées de mares ou de ruisseaux, parcs avec de vieux arbres, prairies proches des boisements.
Espèce arboricole tributaire de la présence de cavités dans les arbres.
Gîtes d'hibernation : arbres creux, rarement dans les grottes, les carrières souterraines ou les anciennes mines.
Gîtes d'été : arbres creux, écorces décollées, gîtes artificiels, rarement dans les bâtiments.
Change souvent de gîte diurne dans un rayon de quelques centaines de mètres.

Répartition, état des populations

Présent dans toute l'Europe occidentale, du sud de l'Angleterre et de la Suède jusqu'en Espagne et en Italie. Jusqu'en Roumanie à l'est.
En France, connu dans presque tous les départements mais semble plus rare au bord de la Méditerranée. Plus abondant dans les régions de l'ouest mais répartition mal connue en raison de la grande difficulté à contacter l'espèce.

Statut de protection

Directive « Habitats-Faune-Flore » (JOCE du 22/07/1992) : annexes II et IV.
Convention de Bonn (JO du 30/10/1990) : annexe II.
Convention de Berne (JO du 28/08/1990 et du 20/08/1996) : annexe II.
Espèce de Mammifère protégée au niveau national en France (arrêté modifié du 17/04/1981, JO du 19/05/1981, article 1er modifié JO du 11/09/1993).
Cotation UICN en France : Espèce vulnérable.

Situation régionale

En Lorraine, le Vespertilion de Bechstein est connu dans tous les départements mais dans l'état actuel de nos connaissances, il est estimé comme très rare. Il faut souligner que cette espèce sylvestre est très discrète et difficile à trouver.
De plus, très peu de prospections de gîtes arboricoles ont été menées. Quatre colonies ont été découvertes récemment : deux en Moselle, une en Meuse et une en Meurthe-et-Moselle.

Situation locale

Le Vespertilion de Bechstein est très mal connu dans le Saintois où seulement deux données font référence à cette espèce particulièrement discrète de part ses mœurs forestières. Cependant, aucune recherche spécifique n'a été menée sur cette espèce dont la présence est attestée à Sion et à Vézelize.

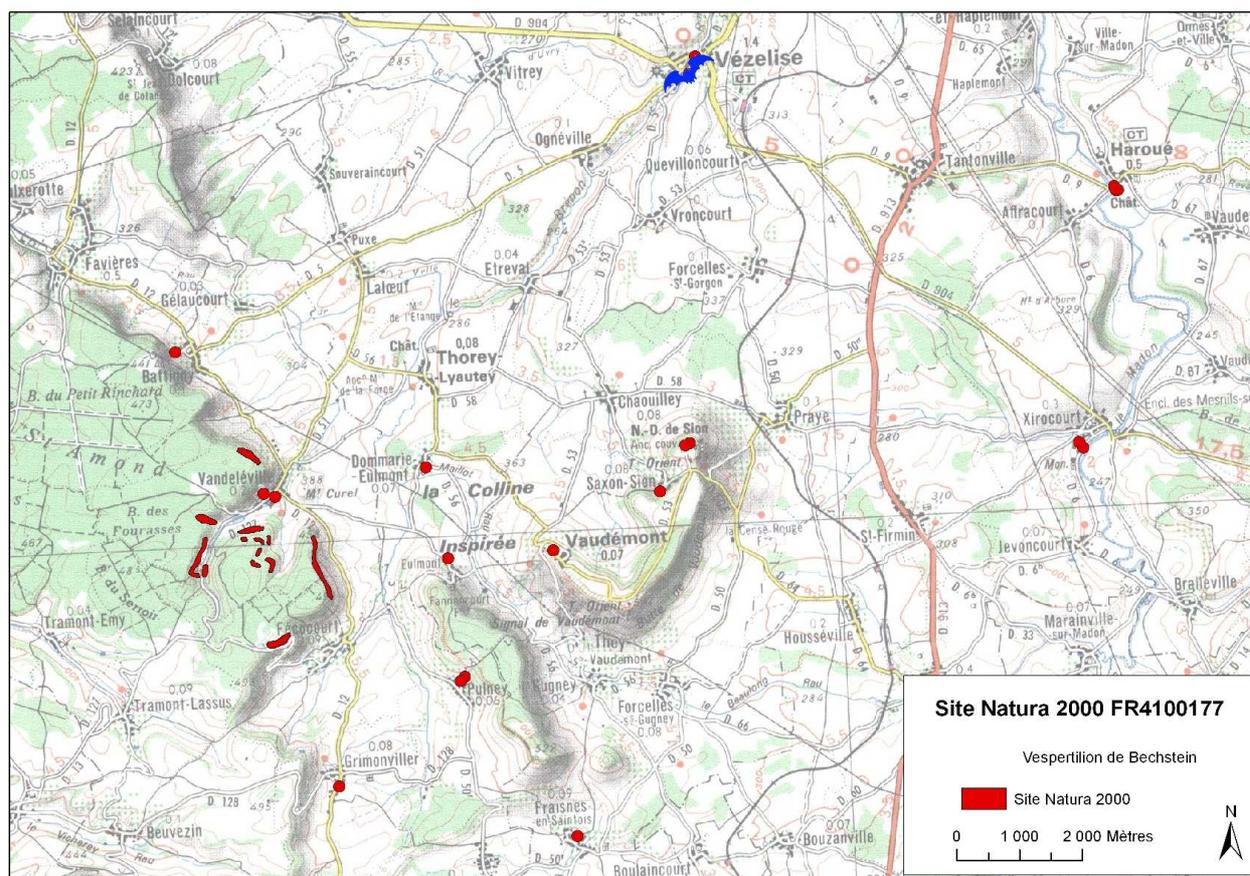
Effectifs connus du Vespertilion de Bechstein

Biorythme	Nombre de gîtes connus en Lorraine	Nombre de gîtes connus dans le Saintois	Nombre de gîtes connus dans le site Natura 2000	Effectif connu en Lorraine	Effectif connu dans le Saintois	Effectif connu dans le site Natura 2000
Estivage	25	1	1	56	1	1
Nurserie	3	-	-	42	-	-
Hibernation	85	-	-	120	-	-
Transit	52	1	1	86	1	1

Gîtes du Vespertilion de Bechstein dans le site Natura 2000

Commune	Adresse	Biorythme			
		Estivage	Nurserie	Hibernation	Transit
Saxon-Sion	Tilleuls du parc du couvent de Sion	-	-	-	1
Vézelize	Grottes du Bois du Colonel	1	-	-	-

Localisation des gîtes du Vespertilion de Bechstein dans le site Natura 2000



Barbastelle – *Barbastella barbastellus* (Schreber, 1774)

Code Natura 2000 : 1308

État de conservation : non recensée dans le périmètre initial

Description

Taille moyenne.

Tête + corps : 4,5 – 6 cm ; Poids : 6 – 13,5 g.

Museau court, oreilles très larges dont les bords internes sont soudés sur le front. Tragus triangulaire avec une longue pointe arrondie au bout.

Face et oreilles noires.

Pelage noirâtre, extrémité des poils dorée ou argentée.



Écologie

Espèce liée à la végétation arborée à proximité d'une rivière, d'un étang ou de milieux tourbeux.

Gîtes d'hibernation très diversifiés : tunnels, grottes, fissures dans les roches, arbres creux, anciennes mines ou carrières, linteaux... Espèce peu frileuse.

Gîtes d'été : disjointements dans les bâtiments, derrière les volets, cavités d'arbres, sous les écorces décollées.

Change de gîte régulièrement, en particulier pour les gîtes arboricoles, généralement dans un rayon de 500 m.

Répartition, état des populations

Présente dans une grande partie de l'Europe mais souvent peu abondante.

En France, connue dans presque tous les départements mais rarement observée dans les régions méditerranéennes. En voie d'extinction dans plusieurs départements du nord de la France.

Peu connue en raison de sa discrétion.

Statut de protection

Directive « Habitats-Faune-Flore » (JOCE du 22/07/1992) : annexes II et IV.

Convention de Bonn (JO du 30/10/1990) : annexe II.

Convention de Berne (JO du 28/08/1990 et du 20/08/1996) : annexe II.

Espèce de Mammifère protégée au niveau national en France (arrêté modifié du 17/04/1981, JO du 19/05/1981, article 1er modifié JO du 11/09/1993).

Cotation UICN en France : Espèce vulnérable.

Situation régionale

La Barbastelle est une espèce à la répartition très localisée en Lorraine. Elle est observée essentiellement en période d'hibernation : principalement dans le Piémont vosgien (secteurs d'Épinal et des Vosges du Nord) et le sud de la Meuse.

Une colonie de mise bas est connue dans le sud de la Meuse.

Situation locale

De même que pour le Vespertilion de Bechstein, le statut de la Barbastelle d'Europe, espèce principalement forestière, est mal connu dans le Saintois. Sa présence a été récemment attestée avec la découverte de 12 individus en hibernation dans le tunnel de Courcelles-Grimonviller.

Effectifs connus de la Barbastelle d'Europe						
Biorythme	Nombre de gîtes connus en Lorraine	Nombre de gîtes connus dans le Saintois	Nombre de gîtes connus dans le site Natura 2000	Effectif connu en Lorraine	Effectif connu dans le Saintois	Effectif connu dans le site Natura 2000
Estivage	2	-	-	2	-	-
Nurserie	1	-	-	30	-	-
Hibernation	94	3	-	620	14	-
Transit	24	-	-	46	-	-

Gîtes de la Barbastelle d'Europe dans le site Natura 2000					
Commune	Adresse	Biorythme			
		Estivage	Nurserie	Hibernation	Transit
-	-	-	-	-	-

I.1.3 Mammifères (hors chiroptères)

Le Castor d'Europe (*Castor fiber*) est bien présent dans les vallées du Madon et du Brénon, en particulier au sein du site Natura 2000 FR4100233 « Vallées du Madon et du Brénon, carrières de Xeulley » (Conseil Général 54, 2003).

Le Sanglier (*Sus scrofa*) et le Chevreuil (*Capreolus capreolus*) sont les espèces principalement chassées dans le secteur. La population de Renard roux (*Vulpes vulpes*) semble élevée mais le petit gibier sédentaire de plaine est rare. Une convention concerne la pérennisation d'une population viable de Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*) sur la commune de Saxon-Sion (Fédération des Chasseurs 54, *comm. pers.*).

Le Blaireau (*Meles meles*), la Fouine (*Martes fouina*) et la Martre (*Martes martes*) ont été identifiées dans le secteur de la Colline de Sion-Vaudémont (ECOLOR, 2004).

I.1.4 Amphibiens

Nom vernaculaire	Nom scientifique	DirHab	Protection nationale	LRF	Berne
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	-	Espèce	A surveiller	An. III
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	An. II et IV	Espèce + habitat	Vulnérable	An. II
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>	-	Espèce	Vulnérable	An. III
Triton ponctué	<i>Triturus vulgaris</i>	-	Espèce	A surveiller	An. III
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	-	Espèce	A surveiller	An. III
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	An. II et IV	Espèce + habitat	Vulnérable	An. II
Crapaud accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	An. IV	Espèce + habitat	Indéterminé	An. II
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	-	Espèce	A surveiller	An. III
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	An. V	Espèce	-	An. III
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	An. IV	Espèce + habitat	A surveiller	An. II
Grenouille verte	<i>Rana kl. esculenta</i>	An. V	Espèce	-	An. III

(Source : Commission Reptiles-Amphibiens de Lorraine)

DirHab : directive « Habitats-Faune-Flore » ; LRF : liste rouge française ; Berne : convention de Berne

Tableau 3 : Espèces d'amphibiens recensées dans les communes du site Natura 2000

Au moins deux espèces d'amphibiens figurant à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » sont représentées dans le secteur du site Natura 2000.

- ◆ Triton crêté (*Triturus cristatus*)
- ◆ Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

Le Sonneur à ventre jaune est recensé notamment sur les communes de Saxon-Sion, de Fraignes-en-Sainctois, de Courcelles et de Vandeléville, tandis que le Triton crêté a été observé à Haroué.

Aucune étude spécifique n'ayant été menée, un inventaire des amphibiens dans et autour du site Natura 2000 FR4100177 permettrait de préciser l'importance des populations des espèces de ce taxon.

I.1.5 Reptiles

Sept espèces de reptiles sont recensées dans les communes concernées par le site Natura 2000. Aucune espèce figurant à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » n'est connue dans le secteur du site Natura 2000.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	DirHab	Protection nationale	LRF	Berne
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	An. IV	Espèce + habitat	Indéterminé	An. II
Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>	-	Espèce	A surveiller	An. III
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	An. IV	Espèce + habitat	A surveiller	An. II
Orvet	<i>Anguis fragilis</i>	-	Espèce	A surveiller	An. III
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	-	Espèce + habitat	A surveiller	An. III
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	An. IV	Espèce + habitat	A surveiller	An. II
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	-	Espèce	-	An. III

(Source : Commission Reptiles-Amphibiens de Lorraine ; ECOLOR, 2004)

DirHab : directive Habitats-Faune-Flore ; LRF : liste rouge française ; Berne : convention de Berne

Tableau 4 : Espèces de reptiles recensées dans les communes du site Natura 2000

Aucune étude spécifique n'ayant été menée, un inventaire des reptiles dans et autour du site Natura 2000 FR4100177 permettrait de préciser l'importance des populations des espèces de ce taxon.

I.1.6 Oiseaux

Le Saintois est un secteur où la Huppe fasciée (*Upupa epops*) et la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) sont bien présentes. Pour cette dernière espèce, la zone peut même être considérée comme un bastion pour la Lorraine. C'est la présence de nombreux vergers traditionnels « hautes-tiges » et d'alignements de vieux arbres qui permettent à ces espèces de s'installer pour la nidification (Centre Ornithologique Lorrain, *comm. pers.*). Cependant, les comptages réguliers effectués par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) indiquent que les effectifs de la Huppe fasciée ont diminué de 70 %. Le Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*) et le Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*) sont également suivis dans le secteur de la Colline de Sion par la LPO (LPO 54 sud, *comm. pers.*).

Les habitats préservés de prairies et de vergers sont riches en espèces des zones semi-ouvertes. La Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) y est probablement bien représentée (COL, *comm. pers.*). Plusieurs actions en faveur de cette espèce (pose de nichoirs, communication) ont été initiées par la LPO, notamment dans les communes de Pulney, Sion et Chaouilley (LPO 54 sud, *comm. pers.*).

Une étude de l'avifaune dans les vergers et les pelouses de la Colline de Sion-Vaudémont, réalisée par la LPO en 2001, a permis d'identifier sept espèces d'oiseaux nicheurs remarquables parmi les 69 recensées, dont deux sont inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » (ECOLOR, 2004).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	DirOis	Protection nationale	Berne
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	-	X (liste orange)	An. II
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	-	X (liste orange)	An. II
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	-	X (liste orange)	An. II
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	An. I	X	An. III
Rouge-queue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	-	X (liste orange)	An. III
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	An. I	X (liste orange)	An. II
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	-	X (liste orange)	An. II

(Source : ECOLOR, 2004)

DirOis : directive Oiseaux ; Berne : convention de Berne

Tableau 5 : Espèces d'oiseaux remarquables recensées sur la Colline de Sion-Vaudémont

Un inventaire de l'avifaune dans et autour du site Natura 2000 FR4100177 permettrait de préciser l'importance des populations des espèces de ce taxon.

I.1.7 Arthropodes

Un inventaire de l'entomofaune réalisé en 2001 sur les pelouses et prairies de la Colline de Sion-Vaudémont a permis d'identifier 19 espèces de lépidoptères et 13 espèces d'orthoptères, dont, pour chacun de ces taxons, trois espèces d'intérêt régional et cinq espèces d'intérêt local (ECOLOR, 2004).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Intérêt
Orthoptères		
Criquet de Palène	<i>Stenobothrus lineatus</i>	Local
Criquet des genévriers	<i>Euthystira brachypterus</i>	Local
Dectique verrucivore	<i>Decticus verrucivorus</i>	Local
Decticelle bicolore	<i>Metrioptera bicolor</i>	Régional
Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata</i>	Régional
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>	Local
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	Local
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger ephippiger</i>	Régional
Lépidoptères		
Hespérie de l'alchémille	<i>Pyrgus serratulae</i>	Local
Machaon	<i>Papilo machaon</i>	Local
Flambé	<i>Iphyclides podalirius</i>	Régional
Thécla du prunier	<i>Satyrion pruni</i>	Régional
Bel argus	<i>Polyommatus bellargus</i>	Régional
Argus bleu-nacré	<i>Polyommatus coridon</i>	Local
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	Local
Némusien, Ariane	<i>Lasiommata maera</i>	Local
Moro sphynx	<i>Macroglossa staltatarum</i>	Local

(Source : ECOLOR, 2004)

Tableau 6 : Espèces d'arthropodes recensées dans les pelouses de la Colline de Sion-Vaudémont

I.2 Végétation et habitats naturels

I.2.1 Espèces végétales patrimoniales

La recherche de données bibliographiques concernant les espèces végétales dans le site Natura 2000 a permis de recenser six espèces remarquables de phanérogames (Tableau 7).

Cependant, aucune d'entre elles n'est considérée comme remarquable dans le contexte de ce site Natura 2000. D'une part, *Polystichum aculeatum* et *Daphne mezereum* sont très abondants dans le secteur étudié en raison de leur typicité au sein des habitats appréhendés. D'autre part, aucune des autres espèces remarquables de phanérogames n'a été observée lors de l'inventaire de terrain mené en 2007 par le bureau d'études ESOPE.

Les prospections ayant été menées jusqu'en juin 2007, la présence éventuelle d'autres espèces végétales remarquables à la phénologie plus tardive n'a pas pu être vérifiée. De plus, les conditions climatiques particulières de l'année 2007 ont pu influencer la phénologie au niveau des espèces végétales.

Nom vernaculaire	Nom latin	PR	RD	DET	LRR	Inv2007
Bryophytes						
Hépatique à feuilles	<i>Pedinophyllum interruptum</i>	-	-	-	VU	X
Pleurocarpe montagnarde	<i>Cirriphyllum thommasinii</i>	-	-	-	NT	X
-	<i>Pseudoleskeela catenulata</i>	-	-	-	-	X
Phanérogames						
Nivéole printanière	<i>Leucojum vernum</i>	X	-	X	-	-
Fausse Capillaire	<i>Asplenium trichomanes</i> subsp. <i>Pachyrachis</i>	X	-	X	-	-
Polystic à aiguillons	<i>Polystichum aculeatum</i>	-	X	-	-	X
Bois joli	<i>Daphne mezereum</i>	-	X	-	-	X
Ophrys bourdon	<i>Ophrys fuciflora</i>	-	X	-	-	-
Ophrys araignée	<i>Ophrys sphegodes</i>	-	X	X	-	-

(Source : ESOPE, 2007)

PR : protection régionale ; RD : réglementation départementale ; DET : espèce déterminante pour les ZNIEFF 2^{ème} génération ; LRR : liste rouge régionale ; Inv2007 : observé lors de l'inventaire 2007.

VU : vulnérable, NT : quasi menacé

Tableau 7 : Espèces végétales remarquables recensées dans le site Natura 2000 (bibliographie + inventaire)

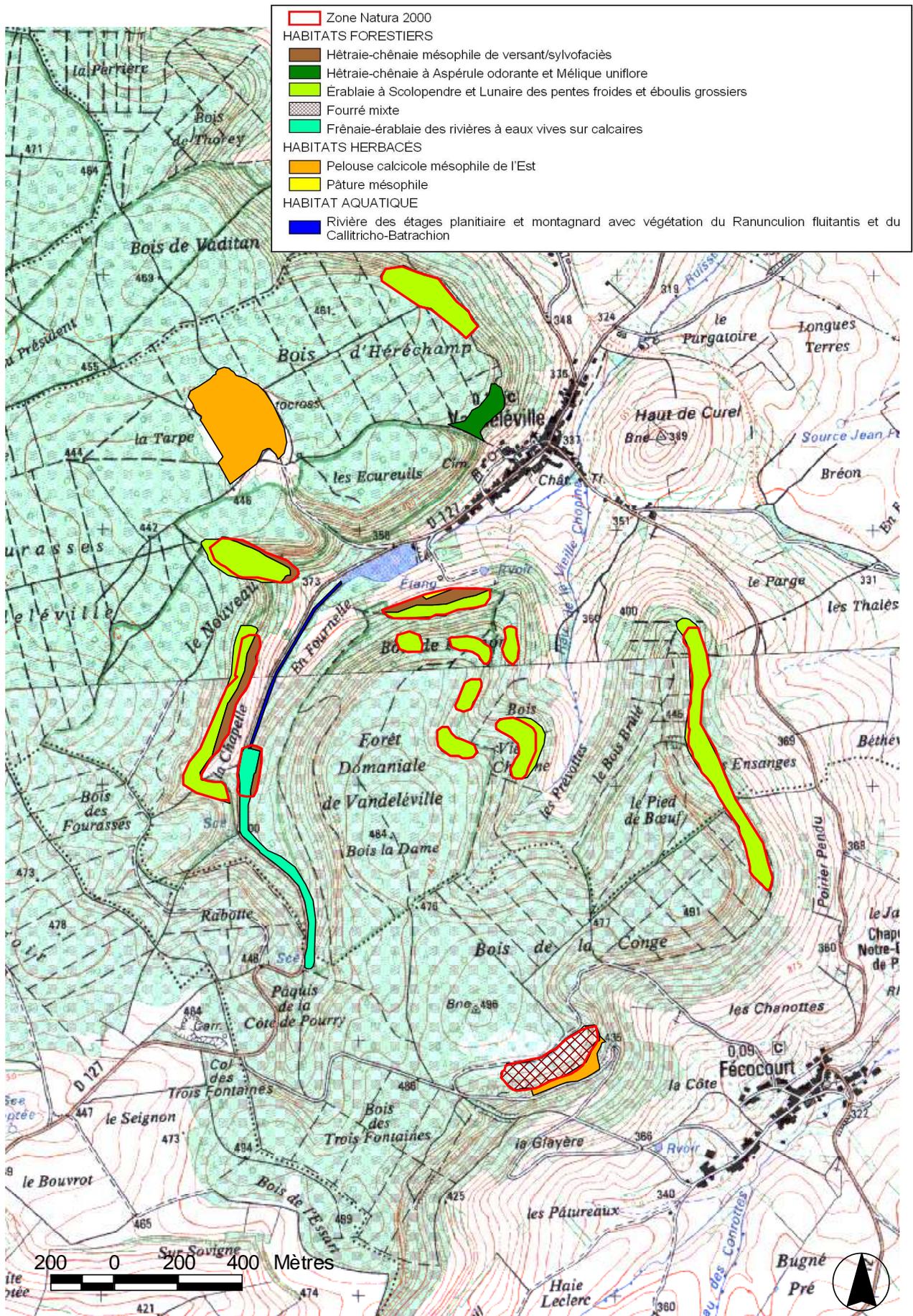
En revanche, une rapide étude des bryophytes (hors mission) au niveau des pointements rocheux sur la commune de Vandeléville a permis d'identifier 45 taxons dont deux sont classés en Liste rouge et une nouvelle espèce pour la Lorraine, *Pseudoleskeela catenulata*, très rare dans le Nord-est.

Ce milieu rocheux revêt une forte potentialité patrimoniale qu'il serait souhaitable d'étudier.

Aucune espèce invasive n'a été observée au sein du périmètre lors des prospections en 2007. En revanche, de la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) a été identifiée le long de la D127 à Vandeléville.

I.2.2 Habitats naturels

Les prospections de terrain menées en 2007 ont permis de mettre en évidence la présence de huit habitats dans la zone Natura 2000 et dans la zone élargie, parmi lesquels cinq sont d'intérêt communautaire (Carte 4 et Tableau 8).



Carte 4 : Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 et de la zone élargie

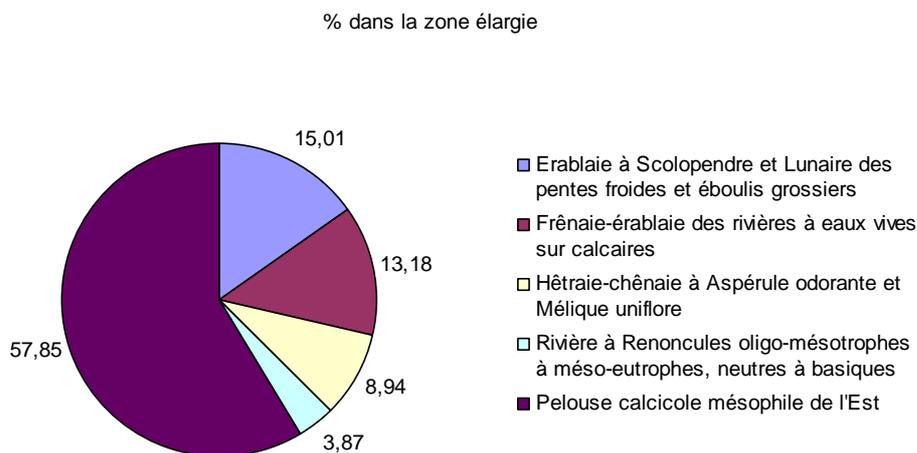
Nom	Code Natura 2000	Sous-type Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Statut régional	% dans la zone Natura 2000	État de conservation
Hêtraie-chênaie mésophile de versants/sylvofaciès	-	-	41.1		11,26	Moyen
Hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et Mélisque uniflore	9130	5	41.13	-	-	Bon
Érable à Scolopendre et Lunaire des pentes froides et éboulis grossiers	9180*	4	41.41	DET	72,82	Bon
Frênaie-érable à rivières à eaux vives sur calcaires	91E0*	5	44.3	DET	3,09	Bon
Fourré mixte	-	-	31.8F	-	11,91	Bon
Pelouse calcicole mésophile de l'Est	6210	15	34.32	-	0,29	Moyen
Pâturage mésophile à Crételle	-	-	38.11	-	0,47	Moyen
Rivière à Renoncules oligo-mésotrophe à méso-eutrophe, neutre à basique	3260	4	24.43	DET	0,03	Bon

(Source : ESOPE, 2007)

* : habitats d'intérêt communautaire prioritaires ;

DET : espèce déterminante pour les ZNIEFF 2^{ème} génération.

Tableau 8 : Habitats naturels recensés dans le site Natura 2000 (34 ha)



(Source : ESOPE, 2007)

Figure 2 : Répartition surfacique des habitats naturels dans la zone élargie (19,12 ha)

I.2.3 Fiches habitats

Pelouse calcicole mésophile de l'Est

Code CORINE Biotopes : 34.32

Code Natura 2000 : 6210-15

État de conservation : moyen

Correspondance phytosociologique

Association : *Onobrychido viciifoliae-Brometum erecti*

Alliance : *Mesobromion erecti*

Conditions stationnelles (MNHN, 2005)

Cet habitat se rencontre en situations topographiques variées : pentes plus ou moins fortes, souvent en bas de pente, plateaux, très rarement en terrasses alluviales.

D'expositions variées, les sols de cet habitat sont généralement épais, souvent sur colluvions, surtout de type brun calcaire, également sur rendzines colluviales, sol brun calcique et sol brun à pellicule calcaire. En Lorraine, ces pelouses se développent en situation topographique élevée (position sommitale ou de pente) sur substrat calcaire. Elles peuvent être fauchées ou pâturées par des ovins, plus rarement des bovins.



Aire de répartition (MNHN, 2005)

Cet habitat est largement répandu dans le quart nord-est de la France.

Valeur écologique et biologique (MNHN, 2005)

Cet habitat très rare a presque disparu à l'étage plantaire et à l'étage collinéen, sauf en Lorraine d'où leur enjeu dans cette région. Ces pelouses occupent des sols assez fertiles et ont été valorisées lors de la reconquête agricole des années 50. Leur diversité floristique est élevée avec une grande richesse en orchidées. A noter également leur diversité entomologique très forte.

Localisation au sein de la zone Natura 2000 et de la zone d'étude élargie

Pelouse de Vandeléville (ancien terrain de moto-cross ; 9,82 ha) et pelouse de Féocourt (1,33 ha).

Description (MNHN, 2005)

Ces pelouses élevées à mi-rases, en général très recouvrantes, sont généralement dominées par *Bromus erectus*. Leur diversité floristique est importante avec deux pics de floraison (avril-juin et août-octobre). Les faciès d'embuissonnement à *Prunus spinosa*, *Cornus sanguinea*, etc. régulièrement observés au sein de ces habitats à dominance herbacée, sont également à intégrer à l'habitat car ils correspondent à ses stades dynamiques jeunes.

Phytosociologie

Cet habitat correspond à l'association de l'*Onobrychido viciifoliae-Brometum erecti*.

Menaces (MNHN, 2005)

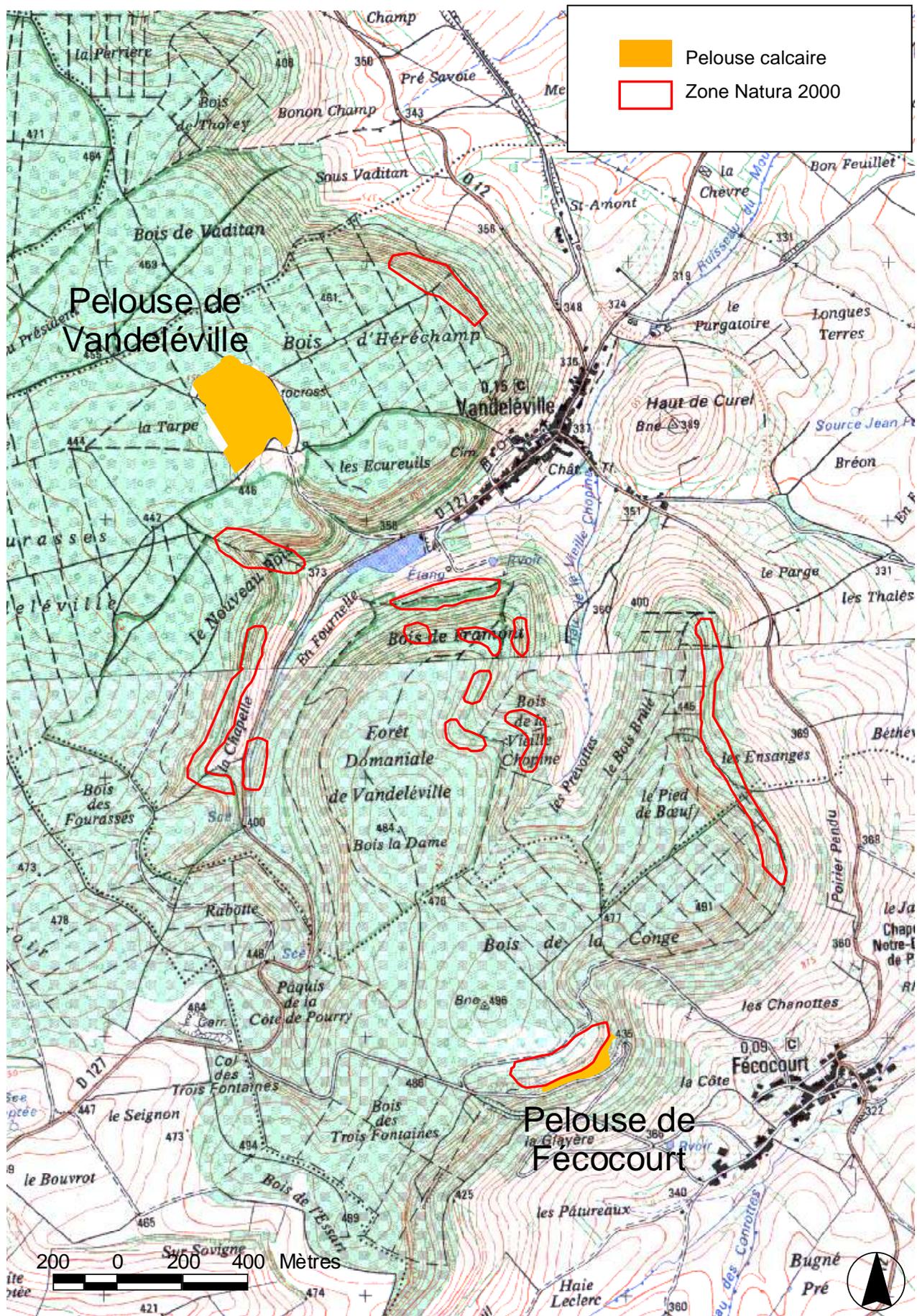
Habitat en réduction spatiale continue depuis le milieu du siècle avec une très forte accélération vers 1955 : surtout mise en culture (parfois liée aux remembrements), également utilisation intensifiée avec des fertilisants (transformation en prairie luxuriante), plus rarement reforestation naturelle après abandon. Utilisation pour les loisirs : pique-nique avec feux, moto verte, véhicules tout terrain.

Gestion

La pelouse de Vandeléville est gérée par une fauche en juin et celle de Féocourt n'est plus gérée actuellement.

Bibliographie

MNHN, 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissances et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 : Habitats agropastoraux. Volume 2. La Documentation Française. 487 p.



Frênaie-éablaie des rivières à eaux vives sur calcaires

Code CORINE Biotopes : 44.3
Code Natura 2000 : 91E0-5*
ZNIEFF déterminant en Lorraine
État de conservation : Bon



Correspondance phytosociologique

Association : *Aceri pseudoplatani-Fraxinetum excelsioris*
Alliance : *Alnion incanae*

Conditions stationnelles (MNHN, 2001)

Habitat des rivières à eaux vives montagnardes et collinéennes du Jura et des Alpes, plus rarement dans le nord-est (800 à 300 m). Matériaux alluviaux riches en cailloux, graviers ; sols carbonatés, de type alluvial. Sols bien drainés en dehors des périodes de crues.

Aire de répartition (MNHN, 2001)

Cet habitat se rencontre dans le Jura, les Alpes calcaires périphériques et se retrouve à l'état isolé dans le nord-est de la France sur substrat calcaire.

Valeur écologique et biologique (MNHN, 2001)

Cet habitat peu étendu a souvent été détruit ou fortement perturbé. Il présente un intérêt dans le cadre des écosystèmes riverains avec leurs mosaïques d'habitats variés ainsi qu'une valeur paysagère.

Localisation au sein de la zone Natura 2000 et de la zone d'étude élargie

L'habitat a été uniquement localisé dans la zone amont du ruisseau qui alimente l'étang de Vandeléville. Cet habitat concerne la forêt alluviale elle-même mais aussi l'habitat étroitement associé qu'est le cours d'eau, même s'il paraît intermittent dans la zone la plus en amont (1,05 ha dans la zone Natura 2000 et 2,52 dans la zone élargie).

Description

Plusieurs strates sont observées au sein de l'habitat :

une strate arborescente supérieure comprenant *Acer pseudoplatanus* et *Fraxinus excelsior* ;

une strate arbustive composée de *Corylus avellana*, *Ribes alpinum*, *Ribes rubrum*, etc. ;

une strate herbacée dense dominée par des espèces hautes de la mégaphorbiaie comme *Lamium galeobdolon*, *Urtica dioica*, *Filipendula ulmaria*, etc.

Phytosociologie (MNHN, 2001)

L'habitat relève de l'association de *Aceri pseudoplatani-Fraxinetum excelsioris*.

Menaces (MNHN, 2001)

Présence d'espèces invasives, ce qui n'est pas le cas dans la zone d'étude. Menaces sérieuses sur la pérennité de l'habitat lors de certains travaux d'aménagements des cours d'eau du fait de l'interconnexion de l'habitat avec l'hydrosystème.

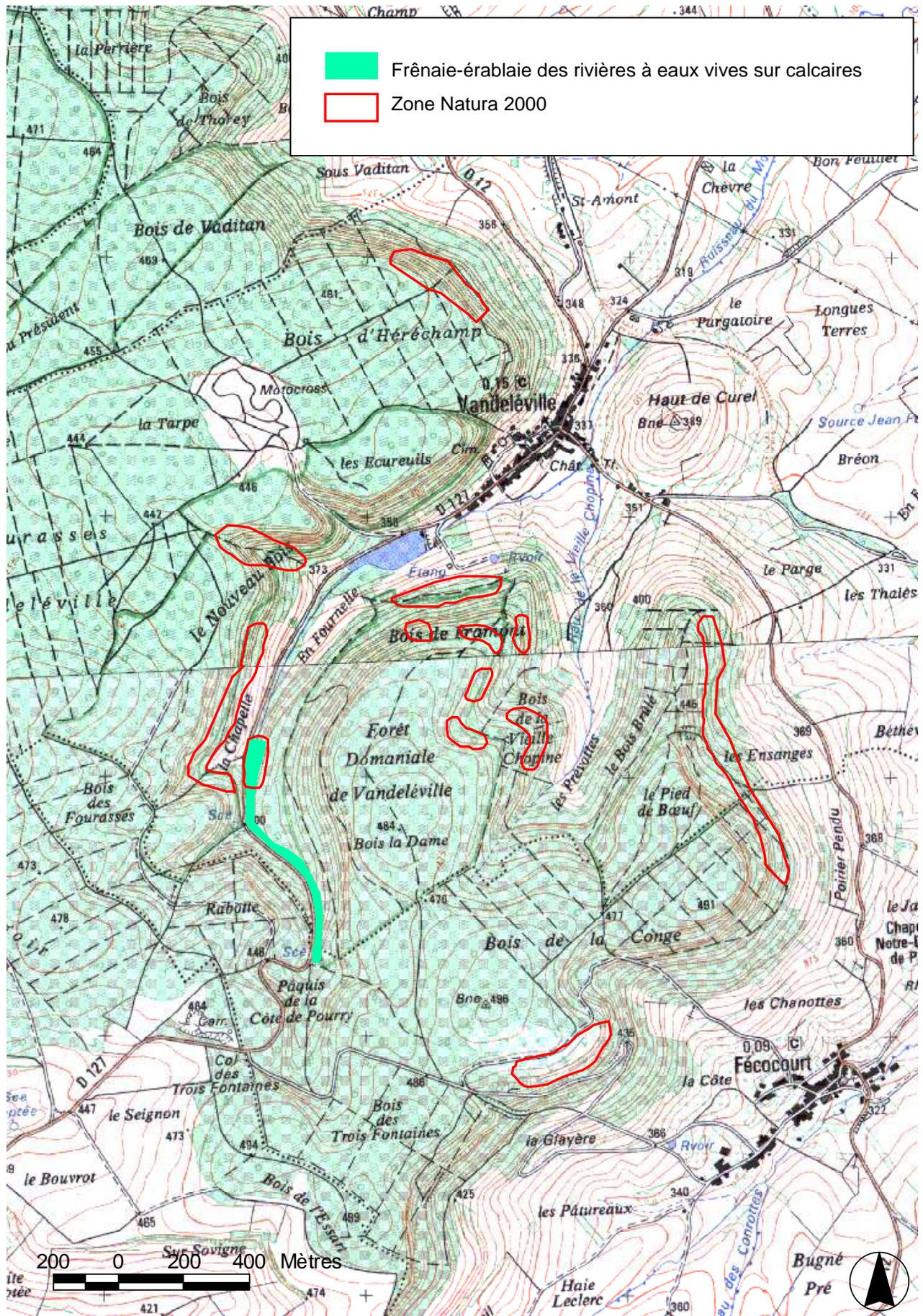
Gestion

Indéterminée.

Bibliographie

MNHN, 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissances et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 : Habitats forestiers. Volumes 1 et 2. La Documentation Française. 423 p. et 339 p.

Rameau J.C., Royer J.M., Bugnon F & Brunaud A., 1971 – Etude de quelques groupements forestiers submontagnards dans le sud-est du Bassin parisien et la Bourgogne. Bulletin Scientifique de Bourgogne. Tome XXVIII. 33-63.



Érableia à Scolopendre et lunaire des pentes froides et éboulis grossiers

Code CORINE Biotopes : 41.4
Code Natura 2000 : 9180-4*
ZNIEFF déterminant en Lorraine
État de conservation : Bon



Correspondance phytosociologique

Association : *Phyllitido scolopendri-Aceretum pseudoplatani*
Alliance : *Tilio-Acerion*

Conditions stationnelles (Rameau et al., 1971 ; MNHN, 2001)

Habitat installé sur des pentes souvent fortes, couvertes d'éboulis grossiers et de cailloux. Ces pentes sont surmontées de falaises calcaires qui fournissent le matériel. Les sols sont pauvres en terre fine, cette dernière provenant de la décomposition des litières et autres débris végétaux donnant une matière organique de couleur noire, en amas, entre les blocs avec une forte activité biologique assurant une alimentation optimale en azote. Les pentes sont exposées en position fréquente de fort confinement (ravins, fonds de reculées). Le climat est souvent pluvieux avec une humidité permanente tant au niveau atmosphérique qu'au niveau du sol. Mobilité éventuelle des blocs et instabilité du sol.

Aire de répartition (MNHN, 2001)

L'habitat apparaît comme nettement médioeuropéen avec un caractère montagnard accusé. Il est essentiellement présent dans la moitié est de la France.

Valeur écologique et biologique (Rameau et al., 1971)

Habitat peu fréquent occupant des surfaces peu étendues qui représente un terme de l'évolution dans la végétation des éboulis grossiers en exposition froide. Rôle dans la protection des sols.

Localisation au sein de la zone Natura 2000 et de la zone d'étude élargie

Cet habitat correspond à l'habitat forestier le plus rencontré au sein de la zone Natura 2000 (24,76 ha dans la zone Natura 2000 et 2,87 dans la zone élargie).

Description (Rameau et al., 1971)

L'Erable sycomore domine la strate arborescente, accompagné du Frêne commun ou encore de l'Orme des montagnes. La strate arbustive est structurée par le Noisetier. La strate herbacée est généralement dominée par le Scolopendre.

Phytosociologie (Rameau et al., 1971)

Cet habitat se rattache à l'association du *Phyllitido scolopendri-Aceretum pseudoplatani*.

Menaces (MNHN, 2001)

Surexploitations anciennes conduisant à la minéralisation de la matière organique du sol qui perd en peu de temps sa capacité d'alimentation en eau et ses éléments nutritifs. Eviter les dessertes à travers ces habitats.

Gestion

Traitement irrégulier ou hors sylviculture.

Bibliographie

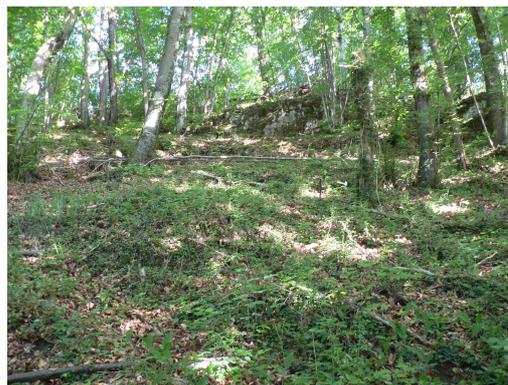
MNHN, 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissances et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 : Habitats forestiers. Volumes 1 et 2. La Documentation Française. 423 p. et 339 p.

Hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et Mélisque uniflore

Code CORINE Biotopes : 41.13

Code Natura 2000 : 9130-5

État de conservation : Bon



Correspondance phytosociologique

Association : *Galio odorati-Fagetum sylvaticae*

Alliance : *Carpinion betuli*

Conditions stationnelles (MNHN, 2001)

Type d'habitat établi sur les plateaux calcaires du nord-est de la France, à l'étage collinéen (altitude < 500 m). Situations topographiques variables : plateaux, versants diversement exposés. Généralement installé sur produits d'altération des calcaires. Sols bruns riches en calcium, argilo-limoneux, plus ou moins épais, plus ou moins riches en cailloux. Litière bien décomposée, sols généralement bien alimentés en eau.

Aire de répartition (MNHN, 2001)

Cet habitat se rencontre au niveau des plateaux calcaires du quart nord-est de la France et en basse altitude à la périphérie des Préalpes calcaires.

Valeur écologique et biologique (MNHN, 2001)

Type d'habitat très répandu possédant une flore assez ordinaire ; grande diversité de types de gestion permettant aux divers éléments du cortège floristique de s'exprimer.

Localisation au sein de la zone d'étude élargie

Une station sur la commune de Vandeléville (1,71 ha).

Description

Habitat se présentant sous forme de futaie largement dominée par le Hêtre. Sous-bois avec Charme, Erable champêtre, Frêne commun, ... Tapis herbacé diversement constitué selon la densité du couvert arborescent.

Phytosociologie (MNHN, 2001)

L'habitat relève de l'association du *Galio odorati-Fagetum sylvaticae*.

Menaces (MNHN, 2001)

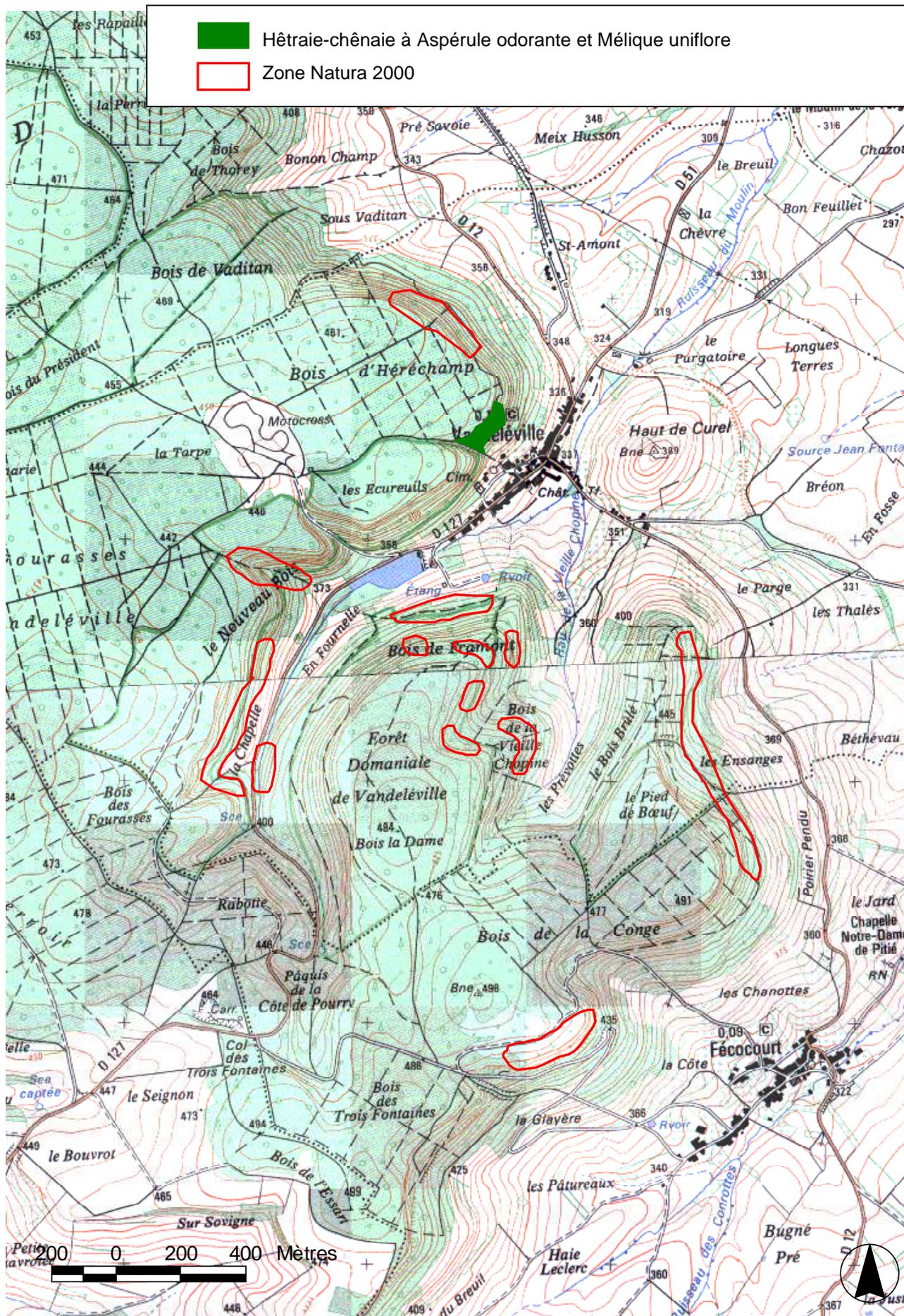
Peu de menaces potentielles, les enrésinements sont très ralentis sur l'aire de cet habitat.

Gestion

Indéterminée.

Bibliographie

Muséum National d'Histoire Naturelle, 2002. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 : Habitats humides. La documentation Française. 457 p.



Rivière à renoncule oligo-mésotrophe à méso-eutrophe, neutre à basique

Code CORINE Biotopes : 24.43

Code Natura 2000 : 32.60-4

État de conservation : Bon



Correspondance phytosociologique

Association : non définissable (absence de végétation)

Alliance : *Ranunculion aqualis* (définition sur la base du contexte physique du cours d'eau)

Conditions stationnelles (MNHN, 2002)

L'habitat se rencontre aux étages submontagnard, collinéen et planitiaire. Il colonise des cours d'eau de taille moyenne, plutôt courants. Les eaux sont oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, à pH basique, à teneur variable en orthophosphates et en ammonium.

Aire de répartition (MNHN, 2002)

Cet habitat se rencontre au niveau de tous les massifs calcaires, marneux ou crayeux.

Valeur écologique et biologique (MNHN, 2002)

Habitat typique de rivières calcaires moyennement enrichies. Importance des phénomènes de dénitrification et d'épuration.

Localisation au sein de la zone d'étude élargie

En amont de l'étang de Vandeléville (0,01 ha dans la zone Natura 2000 et 0,74 dans la zone élargie).

Description

Néant (absence de végétation).

Phytosociologie (MNHN, 2002)

Non définissable (absence de végétation).

Menaces (MNHN, 2002)

Peu de menaces potentielles, la zone amont étant occupée par la frênaie-érablaie.

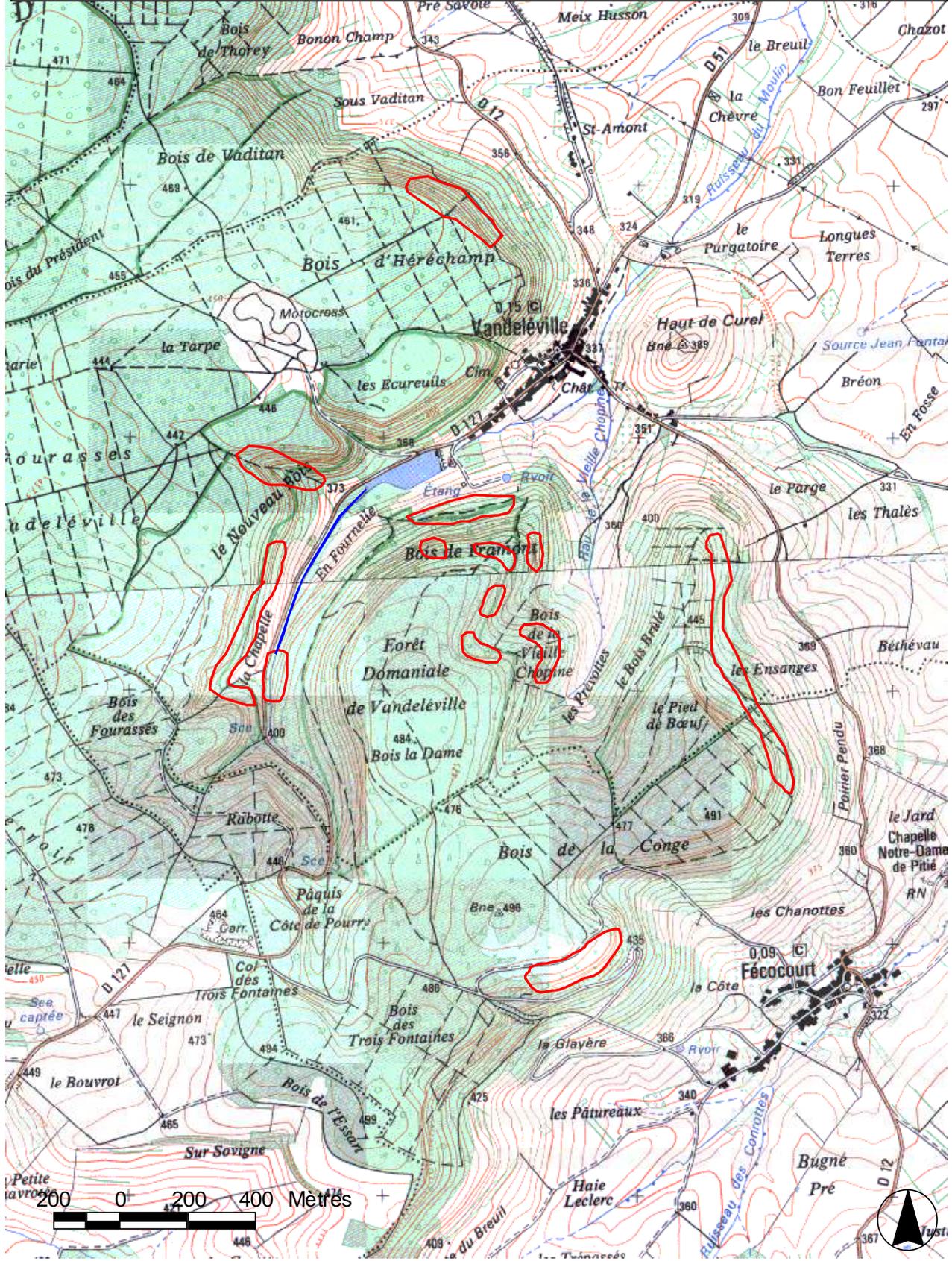
Gestion

Indéterminée.

Bibliographie

Muséum National d'Histoire Naturelle, 2002. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 : Habitats humides. La documentation Française. 457 p.

Rivière à Renoncules oligo-mésotrophe à méso-eutrophe, neutre à basique
 Zone Natura 2000



II Diagnostic socio-économique

II.1 Statut et usage des sites

Le site Natura 2000 FR4100177 est constitué de secteurs forestiers, d'une pelouse calcaire et de bâtiments publics et privés. La plupart des bâtiments ont un usage privé. Un seul site est exclusivement consacré à la protection des chauves-souris (Tableau 9).

Le statut des secteurs forestiers et de pelouses est indiqué sur la Carte 5.

Usage des sites	Nombre de sites (ou surface)
Bâtiments à usage privé	8
Culte religieux (églises)	3
Bâtiments communaux (mairies, logement communal)	3
Accueil touristique	3
Protection des chiroptères	1
Exploitation forestière	38 ha

Tableau 9 : Statut et usage des sites inclus dans le site Natura 2000 FR4100177

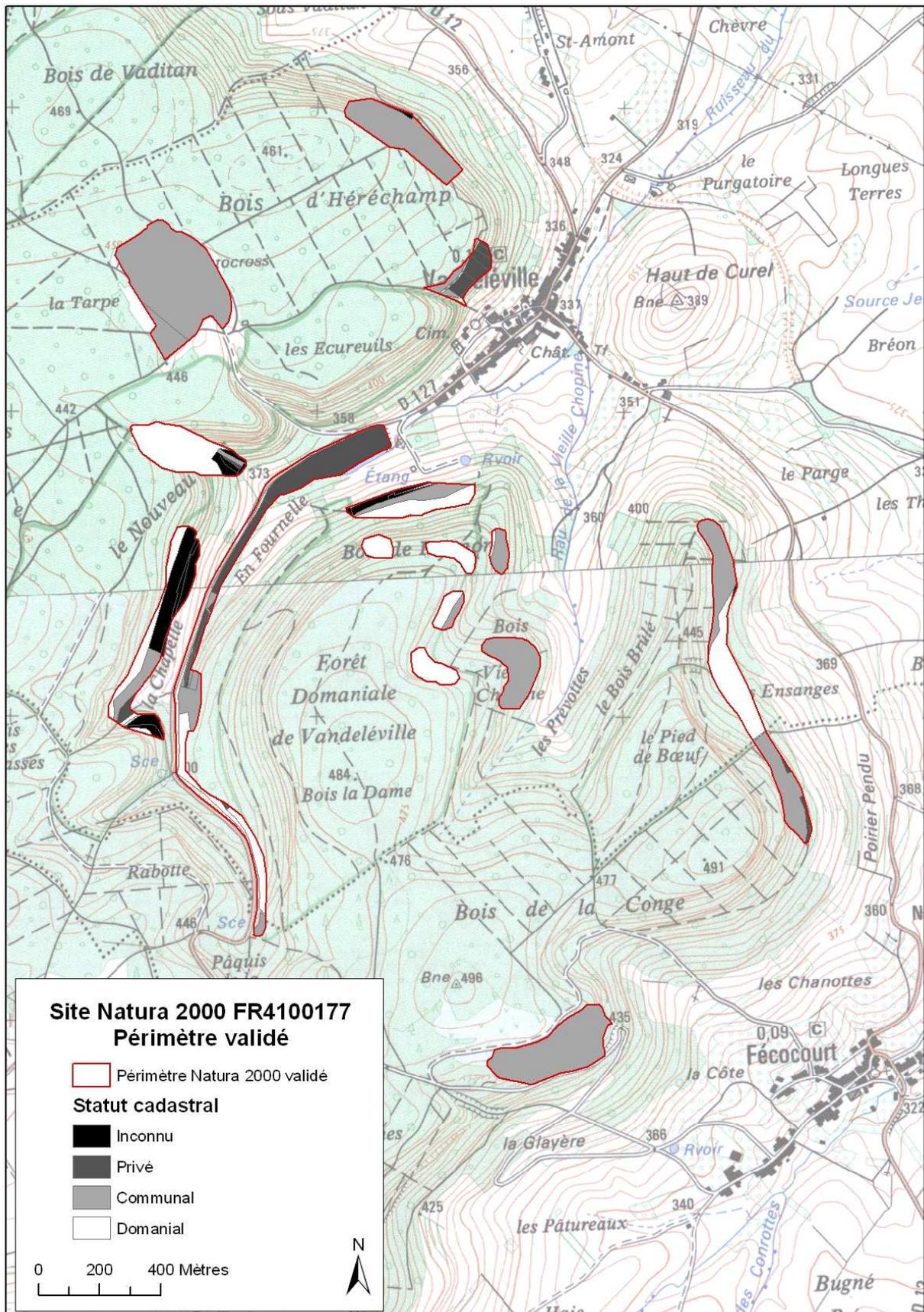
Le dérangement des chiroptères est limité car les gîtes se tiennent principalement dans des secteurs peu fréquentés des bâtiments (combles, caves, granges). Cependant, un risque important de perturbation, voire de destruction des gîtes existe lorsque des travaux ou des réhabilitations sont réalisés. Dans ce cas, la présence des chauves-souris doit absolument être prise en compte lors de tout projet. Dans la mesure du possible, les travaux doivent être menés en dehors des périodes de présence des chauves-souris.

II.2 Communes et intercommunalités

Douze communes de Meurthe-et-Moselle, une commune du département des Vosges et cinq communautés de communes sont concernées par le site Natura 2000 FR4100177 (Tableau 10).

Communautés de communes	Communes	Population (recensement 1999)
CC de Colombey et du Sud-Toulois	Battigny	91
	Fécocourt	101
	Grimonviller	82
	Pulney	49
	Vandeléville	202
CC du Saintois	Dommarie-Eulmont	76
	Haroué	434
	Saxon-Sion	80
	Vaudémont	63
	Vézelise	1 336
CC du Mirabée	Fraisnes-en-Sainctois	81
CC la Pipistrelle	Xirocourt	403
CC du Xainctois	Blémerey	58

Tableau 10 : Communes et communautés de communes concernées par le site Natura 2000 FR4100177



(Source : CG 54, 2007)

Carte 5 : Statut cadastral du site Natura 2000 hors bâtiments (communes de Vandœuvre-lès-Nancy et de Fécocourt)

II.3 Activités humaines

II.3.1 Agriculture

Le Saintois est un secteur rural, mais le site Natura 2000 ne comprend actuellement aucune parcelle agricole. La pelouse de Vandeléville, qui est intégrée dans la proposition de périmètre Natura 2000, fait l'objet d'une fauche annuelle.

II.3.2 Sylviculture

Une partie du site Natura 2000 FR4100177 est située en forêt. Celle-ci concerne notamment la forêt domaniale de Vandeléville ainsi que les forêts communales de Fécocourt, de Vandeléville et de Vaudémont. La surface globale est assez restreinte : 38 ha.

Ces zones forestières produisent du bois de feuillus, avec comme essences principales, le Hêtre, le Frêne et l'Érable.

II.3.3 Industrie

Aucune industrie n'est implantée dans le secteur concerné par le site Natura 2000 FR4100177.

II.3.4 Urbanisation

Le Saintois est un secteur peu urbanisé constitué principalement par de petits villages traditionnels. Cependant, la proximité des villes de Nancy et de Toul fait émerger une tendance à la périurbanisation pour la partie nord de cette zone.

II.3.5 Loisirs

Chasse et pêche

A part Fécocourt et Vaudémont, toutes les communes concernées par le site Natura 2000 ont constitué des ACCA. Certaines communes font également partie du GIC de la Colline. Les espèces principalement chassées sont le Chevreuil et le Sanglier.

Un lot de l'ACCA de Vandeléville en forêt domaniale de Vandeléville et un lot en forêt communale de Fécocourt sont concernés par le périmètre du site Natura 2000 FR4100177.

Le site Natura 2000 comprend une partie du ruisseau du Moulin, qui ne fait partie d'aucune AAPPMA, ainsi qu'un étang de pêche privé, situés sur la commune de Vandeléville.

Tourisme

Le Saintois est un secteur très touristique. Plusieurs sites attirent particulièrement les visiteurs : Colline de Sion-Vaudémont, châteaux, sentiers de randonnées, villages pittoresques.

Le château de Craon à Haroué et les bâtiments du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle à Sion, qui sont inclus dans le site Natura 2000 FR4100177 en tant que gîtes à chiroptères sont des lieux d'accueil du public. Le château de Vandeléville, également gîte à chauves-souris du site Natura 2000, est un lieu d'hébergement et de réceptions.

La pelouse calcaire de Fécocourt est bordée par un arboretum et des sentiers de randonnée parcourent les secteurs forestiers.

PARTIE 2 : OBJECTIFS DE GESTION ET DE CONSERVATION

I Objectifs à long terme

I.1 Objectifs de conservation des chiroptères

Les diverses études menées sur les chauves-souris en Europe ont toutes mis en évidence une forte diminution de leurs effectifs, due principalement à la modification des pratiques agricoles et de l'utilisation du patrimoine bâti, ainsi qu'à l'évolution des paysages.

Actuellement, le site Natura 2000 « Gîtes à chiroptères de la Colline inspirée » accueille la population la plus importante du Petit rhinolophe en Lorraine, voire dans le quart nord-est de la France, en reproduction, ce qui confère au site Natura 2000 une importance européenne. Le site accueille également plusieurs importantes colonies de mise bas du Grand murin et du Vespertilion à oreilles échanquées. Les populations de ces trois espèces, considérées comme vulnérables au niveau national, semblent en bon état de conservation dans le site Natura 2000 « Gîtes à chiroptères de la Colline inspirée », et l'objectif principal pour ce site Natura 2000 est le maintien, voire l'amélioration de cet état de conservation.

La présence des chauves-souris dépend directement de la disponibilité en gîtes, de leur tranquillité et de la qualité des milieux de chasse environnants. Le maintien des populations en bon état de conservation et la restauration des effectifs pour les espèces les plus fragiles passe par la mise en protection et l'aménagement des principaux gîtes d'hibernation et de mise bas, le suivi régulier des effectifs, une meilleure connaissance de la répartition et de l'écologie des espèces et l'application d'actions favorables pour les territoires de chasse.

I.2 Objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces végétales

I.2.1 Dans le périmètre Natura 2000 initial

Les études menées en 2007 au niveau de la zone Natura 2000 ont montré le bon état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire (9130, 9180 et 91EO). Ainsi l'objectif principal pour les habitats forestiers de ce site Natura 2000 est le maintien de cet état de conservation.

I.2.2 Dans le périmètre Natura 2000 proposé

Pour ce qui est de l'habitat aquatique (3260) classé comme habitat communautaire et actuellement dans un bon état de conservation, l'objectif principal est le maintien de cet état de conservation.

L'habitat herbacé (6210) classé comme habitat communautaire est actuellement dans un état de conservation moyen. Ainsi, l'objectif principal pour les pelouses calcaires est l'amélioration de cet état de conservation par des actions appropriées.

II Facteurs d'évolution et contraintes

II.1 Tendances spontanées

II.1.1 Chiroptères

Les risques d'effondrement sont réels dans les grottes de Vézelize. Ce facteur est à prendre en compte dans les actions de gestion car il pourra nuire à l'accessibilité et aux conditions thermiques du gîte, et induire la nécessité de certains travaux.

La colonisation des gîtes à chiroptères par la Chouette effraie (*Tyto alba*) ou la Fouine (*Martes fouina*) peut représenter une menace pour les colonies. En cas d'installation de ces espèces dans un gîte déjà occupé par des chauves-souris, une solution devra être envisagée (nichoir à chouette, cloisonnement, etc.).

II.1.2 Habitats naturels et espèces végétales

Seule la fermeture naturelle de la pelouse calcaire de Fécocourt et sa colonisation par les Pins noirs représente une contrainte sur cet habitat communautaire.

II.2 Tendances induites par l'homme

II.2.1 Chiroptères

Depuis ces dernières décennies, l'homme et ses activités sont à l'origine du déclin des chiroptères.

Son action peut être directe : les dérangements et la destruction volontaire, notamment en période critique (hibernation, mise bas et élevage des jeunes), sont des causes importantes de disparition des chauves-souris. C'est pourquoi, il est nécessaire de garantir la tranquillité et la pérennité des gîtes principaux en proposant quelques règles simples à mettre en œuvre.

Mais l'action de l'homme peut également être indirecte et plus insidieuse :

- ◆ Le nombre de gîtes potentiels diminue fortement. Les bâtiments sont de plus en plus hermétiques et la présence de chauves-souris est de moins en moins tolérée dans les habitations.
- ◆ La modification des pratiques agricoles a des conséquences néfastes sur les terrains de chasse et les voies de déplacements : monoculture céréalière mais aussi forestière, retournement des prairies, drainage des zones humides, arasement des haies et des bosquets, rectification des cours d'eau sont autant de facteurs de dégradation des éléments paysagers qui jouent les rôles de réservoirs de nourriture et de repère pour les déplacements des chiroptères.
- ◆ L'emploi abusif de pesticides (insecticides, vermifuges) conduit à une forte diminution du nombre de proies ainsi qu'à un empoisonnement par bioaccumulation des substances toxiques.

II.2.2 Habitats naturels et espèces végétales

Les tendances induites par l'homme ne concernent que la pelouse de Vandeléville (ancien terrain de moto-cross) au travers de la fauche effectuée actuellement au mois de juin par un exploitant agricole du secteur.

III Objectifs opérationnels

III.1 Chiroptères

Les actions à mener pour la conservation des chiroptères sont de deux types : les actions liées aux gîtes eux-mêmes, et les actions liées aux habitats de chasse et aux routes de vol.

Le périmètre initial du site Natura 2000 comprend des gîtes à chiroptères mais peu d'habitats de chasse. Cependant, les milieux forestiers inclus sont potentiellement utilisés comme zones de chasse. De plus, ceux-ci peuvent également héberger des gîtes pour les espèces arboricoles. C'est pourquoi, ces milieux doivent faire l'objet de recommandations de gestion favorables aux chiroptères, dès lors que celles-ci ne vont pas à l'encontre de la conservation des habitats naturels. Il en est de même pour les pelouses calcaires recensées dans la zone élargie.

Des études complémentaires sur l'utilisation des habitats par les chiroptères permettraient d'identifier les zones de chasse à inclure dans une extension du périmètre afin de prendre en compte l'ensemble du cycle vital des chauves-souris.

III.2 Habitats naturels et espèces végétales

Les objectifs opérationnels à mener à bien ne touchent que les pelouses calcaires actuellement dans un état de conservation moyen. En effet, ces objectifs sont différents en fonction des pelouses étudiées :

- ◆ pelouse de Vandeléville : renforcer la richesse spécifique et la diversité du couvert herbacé par le biais d'une fauche plus tardive et/ou d'un pâturage ovin extensif ;
- ◆ pelouse de Férocourt : ouvrir la pelouse et exploiter extensivement les Pins noirs.

Les habitats forestiers ainsi que le cours d'eau, dans un bon état de conservation, ne nécessitent pas d'objectifs opérationnels mais des propositions sont faites dans le cadre de la charte et des contrats Natura 2000.

PARTIE 3 : PROGRAMME D' ACTIONS

De nombreuses actions sont proposées dans ce document d'objectifs. Celles-ci ont pour but d'atteindre les objectifs exposés dans la partie 2 et peuvent être mises en place grâce à divers outils : charte Natura 2000, contrats Natura 2000, animation du site Natura 2000, politique ENS.

Les actions proposées sont listées ci-dessous puis détaillées dans les fiches-actions.

Actions proposées communes aux espèces animales et aux habitats naturels		
Action	Cadre de mise en place	Priorité
Permettre l'accès aux parcelles concernées pour les suivis et les inventaires scientifiques	Charte Natura 2000	1
Prévenir l'animateur en cas de travaux sur les parcelles Natura 2000	Charte Natura 2000	1
Éviter les traitements phytosanitaires en forêt	Charte Natura 2000	1
Favoriser l'entretien manuel ou mécanique et limiter l'emploi des pesticides dans les milieux ouverts et semi-ouverts	Charte Natura 2000	1
Conserver les arbres à haute valeur biologique (cavités, gros bois, bois sénescents, bois mort)	Charte et contrats Natura 2000	1
Élaborer un plan de gestion et d'interprétation des ENS de Vandelévillie et de Féocourt	Politique ENS	1
Proposer des animations et des conférences pour le public	Animation du DOCOB	2
Mettre en valeur le patrimoine naturel de Vandelévillie et de Féocourt	Politique ENS	2
Adapter le périmètre du site Natura 2000	Animation ou révision du DOCOB	2
Actions proposées en faveur des habitats naturels		
Action	Cadre de mise en place	Priorité
Favoriser les essences autochtones en forêt	Charte Natura 2000	1
Favoriser le mélange d'essences dans les parcelles forestières	Charte Natura 2000	1
Privilégier la gestion en futaie feuillue irrégulière	Charte Natura 2000	1
Mettre en cohérence les documents d'aménagement des forêts avec les engagements de la charte	Charte Natura 2000	1
Ne pas pratiquer de coupe rase en forêt	Charte Natura 2000	1
Ne pas introduire volontairement d'essences exotiques	Charte Natura 2000	1
En cas de création d'une desserte forestière, s'assurer de sa cohérence avec le schéma régional et s'interdire de traverser les habitats d'intérêt communautaire	Charte Natura 2000	2
Limiter la circulation d'engins motorisés dans les espaces naturels	Charte et contrats Natura 2000	1
Effectuer le suivi scientifique de la végétation	Suivi scientifique	1
Inventaire des habitats naturels	Suivi scientifique	2
Inventaire de la bryoflore	Suivi scientifique	2
Restaurer et entretenir les pelouses calcaires	Animation du DOCOB	1
Proposer une formation « gestion forestière et dynamique naturelle »	Animation du DOCOB	
Prendre en compte les habitats d'intérêt communautaire dans les programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements	Évaluation des incidences Protection des mammifères (Arrêté ministériel 23 avril 2007)	1

Actions proposées en faveur des espèces animales		
Action	Cadre de mise en place	Priorité
Éviter le dérangement des gîtes en période de présence des chiroptères	Charte Natura 2000	1
Ne pas réaliser de travaux dans les gîtes pendant la période de présence des chiroptères	Charte Natura 2000	1
Conserver l'intégrité des gîtes à chiroptères	Charte Natura 2000	1
Signer une convention de gestion	Animation du DOCOB	2
En cas de pâturage, remplacer l'ivermectine par un produit vermifuge moins toxique ou maintenir le bétail en étable quelques jours après traitement	Charte Natura 2000	1
Préserver les gîtes de mise bas et d'hibernation des chiroptères par des aménagements spécifiques	Contrat Natura 2000	1
Effectuer le suivi scientifique des gîtes à chiroptères	Suivi scientifique	1
Rechercher les zones de chasse et les routes de vol des chiroptères	Suivi scientifique	2
Rechercher les gîtes arboricoles des chiroptères	Suivi scientifique	2
Mettre en place des outils pédagogiques sur le thème des chiroptères	Animation du DOCOB	2
Prendre en compte les espèces d'intérêt communautaire dans les programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement	Évaluation des incidences Protection des mammifères (Arrêté ministériel 23 avril 2007)	1
Inventaire des mammifères (hors chiroptères)	Suivi scientifique	3
Inventaire de l'herpétofaune	Suivi scientifique	1
Inventaire de l'avifaune	Suivi scientifique	2
Inventaire de l'entomofaune	Suivi scientifique	3

I Charte Natura 2000

Les propriétaires et les mandataires des parcelles situées dans les sites Natura 2000 ont la possibilité de signer une charte Natura 2000.

L'adhésion à cette charte marque la volonté du propriétaire et/ou du mandataire de s'engager en faveur d'une gestion courante et durable des milieux du site Natura 2000.

I.1 Définition

Instaurée par la loi de Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005 (loi DTR), « la charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements non rémunérés et contrôlables par l'Etat, qui contribuent à atteindre les objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Ces engagements correspondent à des pratiques de gestion courante et durable des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants ainsi qu'à des pratiques sportives et récréationnelles respectueuses des habitats naturels et des espèces » (Article R. 414-12, code de l'environnement).

Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion aux adhérents. En revanche, la signature de la charte ouvre droit à l'exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) pour une durée de 5 ans, et à certaines aides publiques pour les forêts.

La charte comprend également une liste de recommandations qui constitue un guide des bonnes pratiques par type de milieux. Celles-ci ne font pas l'objet de contrôle administratif.

La charte porte sur l'ensemble du site Natura 2000, pour une durée de 5 ans ou de 10 ans au choix du signataire. Son renouvellement est soumis à la même procédure que pour sa mise en place, le renouvellement par tacite reconduction n'est donc pas valable.

I.2 Liste des engagements et recommandations par type de milieux

Les engagements et les recommandations de la charte Natura 2000 sont listés dans le tableau suivant. Chaque action est détaillée dans le chapitre IV.

Charte Natura 2000	Gîtes à chiroptères
Recommandations	<input type="checkbox"/> RC1 : Éviter le dérangement des gîtes en période de présence des chiroptères
Engagements	<input type="checkbox"/> EG1 : Localiser avec l'animateur les parcelles engagées dans la charte <input type="checkbox"/> EG2 : Permettre l'accès aux parcelles concernées pour les suivis et les inventaires scientifiques <input type="checkbox"/> EC1 : Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur les parcelles Natura 2000 <input type="checkbox"/> EC2 : Conserver l'intégrité des gîtes à chiroptères <input type="checkbox"/> EC3 : Ne pas réaliser de travaux en période de présence des chiroptères
Milieux forestiers	
Recommandations	<input type="checkbox"/> RF1 : Favoriser les essences autochtones <input type="checkbox"/> RF2 : Favoriser le mélange d'essences dans les parcelles <input type="checkbox"/> RF3 : Privilégier la gestion en futaie feuillue irrégulière <input type="checkbox"/> RF4 : Éviter les traitements phytosanitaires <input type="checkbox"/> RF5 : Limiter la circulation d'engins motorisés dans les espaces naturels <input type="checkbox"/> RF6 : Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur les parcelles Natura 2000
Engagements	<input type="checkbox"/> EG1 : Localiser avec l'animateur les parcelles engagées dans la charte <input type="checkbox"/> EG2 : Permettre l'accès aux parcelles concernées pour les suivis et les inventaires scientifiques <input type="checkbox"/> EF1 : Mettre en cohérence les documents d'aménagements des forêts avec les engagements de la charte <input type="checkbox"/> EF2 : Ne pas pratiquer de coupe rase <input type="checkbox"/> EF3 : Ne pas introduire volontairement d'essences exotiques <input type="checkbox"/> EF4 : Dans les peuplements adultes, conserver les arbres à haute valeur biologique (cavités, gros bois, bois sénescents, bois mort) en priorité dans les forêts bénéficiant du régime forestier <input type="checkbox"/> EF5 : En cas de création d'une desserte forestière, s'assurer de sa cohérence avec le schéma régional de la desserte forestière et s'interdire de traverser les habitats d'intérêt communautaire
Milieux ouverts et semi-ouverts	
Recommandations	<input type="checkbox"/> RMO1 : Favoriser l'entretien manuel ou mécanique et limiter l'emploi de pesticides <input type="checkbox"/> RMO2 : En cas de pâturage, remplacer l'ivermectine par un produit vermifuge moins toxique ou maintenir le bétail en étable quelques jours après traitement <input type="checkbox"/> RMO3 : Limiter la circulation d'engins motorisés dans les espaces naturels
Engagements	<input type="checkbox"/> EG1 : Localiser avec l'animateur les parcelles engagées dans la charte <input type="checkbox"/> EG2 : Permettre l'accès aux parcelles concernées pour les suivis et les inventaires scientifiques <input type="checkbox"/> EMO1 : Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur les parcelles Natura 2000

II Contrats Natura 2000

Les propriétaires et les mandataires des parcelles situées dans les sites Natura 2000 ont la possibilité de signer des contrats Natura 2000 pour les terrains non agricoles ou des Mesures Agro-Environnementales (MAE) pour les terrains agricoles.

La contractualisation marque la volonté du propriétaire et/ou du mandataire de s'engager au-delà des bonnes pratiques pour la conservation des espèces et des milieux du site Natura 2000.

II.1 Définition

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements qui permettent aux propriétaires et aux exploitants d'assurer la gestion, l'entretien voire la restauration des milieux naturels et/ou des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. Il finance les travaux allant au-delà des bonnes pratiques, définis comme nécessaires à la préservation et à la mise en valeur du site Natura 2000.

Dans les zones à vocation agricole, le contrat Natura 2000 prend la forme de mesures agro-environnementales. Ce cas n'est pas représenté ici.

Le contrat Natura 2000, établi entre l'État et le propriétaire ou le gestionnaire, est d'une durée de 5 ans.

Les actions proposées ici ont été définies d'après la circulaire n°2007-3 du 21 novembre 2007 pour les milieux non forestiers, et l'arrêté préfectoral n°2006-215 pour les milieux forestiers.

II.2 Liste des actions contractualisables

Les actions pouvant figurer dans un contrat Natura 2000 sont listées ci-après. Ces actions sont détaillées dans le chapitre IV.

Contrats Natura 2000	Milieux non forestiers
Mesure 1	Préserver les gîtes de mise bas et d'hibernation des chiroptères par des aménagements spécifiques : <ul style="list-style-type: none">◆ A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site.
Mesure 2	Limiter la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels par l'information des usagers : <ul style="list-style-type: none">◆ A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.
Milieux forestiers	
Mesure 3	Limiter la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels par l'information des usagers : <ul style="list-style-type: none">◆ F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt.
Mesure 4	Favoriser le développement de bois sénescents : <ul style="list-style-type: none">◆ F22712 : Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents.

III Actions hors charte et hors contrats

Certaines actions nécessaires au suivi de l'état de conservation du site Natura 2000 ou à l'amélioration des connaissances ne sont pas éligibles dans le cadre des mesures agro-environnementales, de la charte ou des contrats Natura 2000.

Pour ces actions, il faut donc rechercher d'autres moyens de financement. Le site Natura 2000 FR4100177 étant en partie en Espaces Naturels Sensibles, certaines actions pourront être financées par la politique ENS du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

Actions hors charte et contrats	Gestion des habitats
GH1	Gestion de la pelouse de Vandeléville
GH2	Restauration et gestion de la pelouse de Fécocourt
GH3	Élaboration d'un plan de gestion et d'interprétation des ENS
GH4	Proposer une formation « gestion forestière et dynamique naturelle »
Suivis écologiques	
SE1	Suivi scientifique des gîtes à chiroptères
SE2	Suivi scientifique de la végétation
Recherche	
RE1	Recherche des zones de chasse et des routes de vol des chiroptères
RE2	Recherche des gîtes arboricoles des chiroptères
RE3	Inventaire des mammifères (hors chiroptères)
RE4	Inventaire de l'herpétofaune
RE5	Inventaire de l'avifaune
RE6	Inventaire de l'entomofaune
RE7	Inventaire des habitats naturels
RE8	Inventaire de la bryoflore
Animation et pédagogie	
AP1	Proposition d'animations et de conférences pour le public
AP2	Mise en place d'outils pédagogiques sur le thème des chiroptères
AP3	Mise en valeur du patrimoine naturel de Vandeléville et de Fécocourt
Suivi administratif	
AD1	Prise en compte des espèces et des habitats d'intérêt communautaire dans les programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements
AD2	Adaptation du périmètre du site Natura 2000
AD3	Mise en place d'une convention de gestion

IV Fiches actions

IV.1 Charte Natura 2000

IV.1.1 Gîtes à chiroptères

Charte Natura 2000	Gîtes à chiroptères
Objectifs	Maintenir l'état de conservation des espèces de chiroptères et de leurs gîtes
Périmètre d'application	Ensemble des parcelles du signataire comprenant un ou des gîtes à chiroptères
Recommandations	<p>RC1 : Éviter le dérangement dans les gîtes en période de présence des chiroptères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gîtes de mise bas : présence de mi-avril à mi-septembre. - Gîtes d'hibernation : présence de mi-octobre à mi-mars.
Engagements	<p>EG1 : Localiser avec l'animateur les parcelles engagées dans la charte. Une cartographie de localisation des gîtes à chiroptères sera réalisée et transmise à la DDAF comme élément de contrôle des engagements.</p> <p>EG2 : Permettre l'accès aux parcelles pour les suivis et les inventaires scientifiques : le propriétaire ou le mandataire sera informé des dates des opérations et des personnes ou structures autorisées au minimum 10 jours avant. Celui-ci pourra accompagner les personnes compétentes et sera informé des résultats obtenus.</p> <p>EC1 : Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux prévus dans les parcelles incluses dans le site Natura 2000, afin de prendre en compte la présence des chiroptères et d'adapter les travaux en conséquence.</p> <p>EC2 : Conserver l'intégrité des gîtes à chiroptères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas modifier volontairement les conditions climatiques à l'intérieur du gîte ; - Conserver un accès pour les chiroptères ; - Maintenir le couvert arboré / arbustif existant autour du gîte ; - Ne pas créer d'éclairages en direction du gîte et autour des accès ; - Ne pas employer de produits toxiques (traitement de charpente, raticide, produits phytosanitaires...) <p>EC3 : Ne pas réaliser de travaux en période de présence des chiroptères afin de ne pas créer de dérangements importants risquant de provoquer le départ des chiroptères.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gîtes de mise bas : présence de mi-avril à mi-septembre. - Gîtes d'hibernation : présence de mi-octobre à mi-mars. <p>L'animateur est à l'écoute du propriétaire pour lui apporter des conseils techniques pour l'aménagement des gîtes à chiroptères.</p>
Justificatifs/contrôles	<p>Cartographie de localisation des gîtes à chiroptères.</p> <p>Contrôle sur place de l'état de conservation des gîtes à chiroptères, notamment lors des suivis scientifiques.</p>

IV.1.2 Milieux forestiers

Charte Natura 2000	Milieux forestiers
Objectifs	<p>Maintenir l'état de conservation des milieux forestiers d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9130 : Hêtraie d'<i>Asperulo-Fagetum</i> - 9180* : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> - 91E0* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) - 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco brometalia</i>) - 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> <p>Favoriser les espèces de chiroptères.</p>
Périmètre d'application	<p>Ensemble des parcelles du signataire comprenant un ou des milieux forestiers d'intérêt communautaire.</p>
Recommandations	<p>RF1 : Favoriser les essences autochtones et la régénération naturelle.</p> <p>RF2 : Encourager le mélange d'essences dans les parcelles pour favoriser la biodiversité, la résistance aux maladies et aux aléas climatiques.</p> <p>RF3 : Privilégier la gestion en futaie feuillue irrégulière.</p> <p>RF4 : Éviter les traitements phytosanitaires. Réserver l'utilisation des produits homologués aux situations d'urgence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - menace (sanitaire, sylvicole) sur l'avenir des peuplements et si aucune alternative efficace à coût raisonnable n'est possible, - risque de dégradation de la qualité des bois de bord de route (piqûre...) <p>S'interdire, dans tous les cas, de traiter à proximité immédiate des cours d'eau et des zones de captage.</p> <p>Interdire l'utilisation du crude ammoniac, qui est constitué d'un grand nombre de produits organiques toxiques et cancérigènes, pour l'appâtage du gibier.</p> <p>RF5 : Limiter la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels afin de limiter la destruction de la végétation et le dérangement des espèces animales (hors travaux nécessaires d'entretien). L'information des usagers du site pourra être mise en place grâce à l'installation de panneaux sur la commune de Férocourt (voir mesure 3).</p> <p>RF6 : Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux prévus dans les parcelles incluses dans le site Natura 2000, afin de prendre en compte la présence des chiroptères et des habitats forestiers et d'adapter les travaux en conséquence : dates d'intervention, type de débardage, dessertes utilisées...</p>

Engagements	<p>EG1 : Localiser avec l'animateur les parcelles engagées dans la charte. Une cartographie de localisation des habitats d'intérêt communautaire sera réalisée et transmise à la DDAF comme élément de contrôle des engagements.</p> <p>EG2 : Permettre l'accès aux parcelles pour les suivis et les inventaires scientifiques : le propriétaire ou le mandataire sera informé des dates des opérations et des personnes ou structures autorisées au minimum 10 jours avant. Celui-ci pourra accompagner les personnes compétentes et sera informé des résultats obtenus.</p> <p>EF1 : Mettre en cohérence les documents d'aménagement des forêts avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 1 an suivant l'adhésion à la charte.</p> <p>EF2 : Ne pas pratiquer de coupe rase afin de garantir le couvert forestier et de limiter l'impact paysager de l'exploitation forestière.</p> <p>EF3 : Ne pas introduire volontairement d'essences exotiques. En cas de plantations, utiliser uniquement des essences autochtones adaptées au type de sol.</p> <p>EF4 : Dans les peuplements adultes, conserver et marquer les arbres à cavités, les arbres sénescents et les arbres morts, ainsi que les gros bois de qualité D dont l'exploitation n'est pas justifiée, en priorité dans les forêts bénéficiant du régime forestier. Les arbres conservés ne doivent pas présenter de danger. Marquage à la peinture ou à la griffe par un triangle pointe vers le bas. A partir de 5 m³ bois fort, soit 2 tiges, conservés à l'hectare ou au-delà du 5^{ème} m³ pour les forêts domaniales, le signataire pourra souscrire à une mesure rémunérée par le biais d'un contrat Natura 2000 forestier (voir mesure 4).</p> <p>EF5 : En cas de création d'une desserte forestière, s'assurer de sa cohérence avec le schéma régional de la desserte forestière et s'interdire de traverser les habitats d'intérêt communautaire identifiés et cartographiés.</p>
Justificatifs/contrôles	<p>Cartographie de localisation des habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>Contrôle dans les documents d'aménagement de la mention des engagements souscrits dans la charte.</p> <p>Contrôle de la présence d'arbres « biologiques » marqués et alimentation d'une base de données des arbres marqués.</p> <p>Contrôle sur place de la cohérence des nouvelles dessertes forestières.</p>

IV.1.3 Milieux ouverts et semi-ouverts

Charte Natura 2000	Milieux ouverts et semi-ouverts
Objectifs	<p>Améliorer l'état de conservation des milieux ouverts et semi-ouverts d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco brometalia</i>) <p>Favoriser les espèces de chiroptères.</p>
Périmètre d'application	Ensemble des parcelles du signataire comprenant une pelouse calcaire.
Recommandation	<p>RM01 : Favoriser l'entretien manuel ou mécanique et limiter l'emploi de pesticides lors des opérations de gestion à mener sur les pelouses calcaires.</p> <p>RM02 : Remplacer l'ivermectine par un produit vermifuge moins toxique ou maintenir le bétail traité en étable quelques jours après traitement, en cas de pâturage. Cette substance est très toxique pour de nombreux insectes ce qui entraîne une forte mortalité des proies des chauves-souris et une intoxication par bioaccumulation.</p> <p>RM03 : Limiter la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels afin de limiter la destruction de la végétation et le dérangement des espèces animales (hors travaux nécessaires d'entretien). L'information des usagers du site pourra être mise en place grâce à l'installation de panneaux sur la commune de Vandeléville (voir mesure 2).</p>
Engagements	<p>EG1 : Localiser avec l'animateur les parcelles engagées dans la charte. Une cartographie de localisation des habitats d'intérêt communautaire sera réalisée et transmise à la DDAF comme élément de contrôle des engagements.</p> <p>EG2 : Permettre l'accès aux parcelles pour les suivis et inventaires scientifiques : le propriétaire ou le mandataire sera informé des dates des opérations et des personnes ou structures autorisées au minimum 10 jours avant. Celui-ci pourra accompagner les personnes compétentes et sera informé des résultats obtenus.</p> <p>EMO1 : Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux prévus dans les parcelles incluses dans le site Natura 2000, afin de prendre en compte la présence des chiroptères et d'adapter les travaux en conséquence.</p>
Justificatifs/contrôles	<p>Cartographie de localisation des habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>Contrôle sur place pendant les opérations de gestion des pelouses calcaires.</p>

IV.2 Contrats Natura 2000

IV.2.1 Cahier des charges des mesures types

Contrat Natura 2000		Milieux non forestiers		
PDRH ⁶	CNASEA ⁷	Mesure 1 : Préserver les gîtes de mise bas et d'hibernation des chiroptères par des aménagements spécifiques		
323B	A32323P			
Espèces concernées	Seules les espèces figurant à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » sont citées, mais toutes sont bénéficiaires de la mesure.			
	Nom français	Nom latin	Code Natura 2000	
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	
	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324	
	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	
	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	1323	
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	
Objectifs poursuivis	Garantir le maintien et la tranquillité des gîtes de mise bas et d'hibernation des chiroptères : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Améliorer les capacités d'accueil des gîtes ; ◆ Faciliter la cohabitation entre les hommes et les chiroptères ; ◆ Faciliter le suivi des gîtes. 			
Périmètre d'application	Gîtes à chiroptères du site Natura 2000			
Durée d'application et modalités de versement	<p>Contrat sur 5 ans.</p> <p>Financement à 50 % FEADER – axe 3 – et 50 % par le MEEDDAT.</p> <p>Versement dès la réalisation des travaux et fourniture du certificat de service fait.</p> <p>Les investissements peuvent être payés jusqu' à 100 % de la facture présentée, dans la limite de la somme indiquée dans le contrat.</p>			
Moyens à mettre en œuvre	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site.			
Engagements non rémunérés	<p>Engagements non rémunérés en référence aux bonnes pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Éviter le dérangement des gîtes en période de présence des chiroptères. Pour les gîtes de mise bas, présence de mi-avril à mi-septembre ; pour les gîtes d'hibernation, présence de mi-octobre à mi-mars ; ◆ Réaliser les travaux hors de la période d'occupation des gîtes pour ne pas déranger les chiroptères ; ◆ Permettre l'accès aux parcelles concernées pour les suivis et les inventaires scientifiques ; ◆ Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur les parcelles Natura 2000 ; 			

⁶ PDRH : Code de la mesure dans le Plan de Développement Rural Hexagonal.

⁷ CNASEA : Code la mesure pour le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Ne pas porter atteinte volontairement à l'intégrité des gîtes ; ◆ Signer une convention de gestion ; ◆ Tenir un cahier d'enregistrement des interventions.
Engagements rémunérés	<p>Actions « positives » allant au-delà des bonnes pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Aménagements spécifiques pour les gîtes à chauves-souris : <ol style="list-style-type: none"> 1. Substitution des matières actives nocives lors des traitements intérieurs : traitement de charpentes ; 2. Aménagement d'un accès au gîte permettant le suivi scientifique ; 3. Aménagements visant à améliorer les capacités d'accueil d'un gîte et à faciliter son entretien : création de gîtes artificiels, pose d'un revêtement plastique ; 4. Travaux de consolidation d'un gîte fragilisé. ◆ Études et frais d'expert.
Montants des aides	Sur devis
Justificatifs/contrôles	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions ; ◆ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ; ◆ Photos de l'état initial prises avant le début des travaux ; contrôle sur place ou photos après les travaux ; ◆ Vérification de la cohérence des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Un suivi des gîtes après aménagement devra être mis en place afin de contrôler leur efficacité.</p> <p>Les indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la mesure sont à la charge de l'État.</p>
Montant total de la mesure	A définir

Contrat Natura 2000		Milieux non forestiers				
PDRH	CNASEA	Mesure 2 : Limiter la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels par l'information des usagers				
323B	A32326P					
Habitats concernés	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Code Natura 2000</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco brometalia</i>)</td> <td>6210</td> </tr> </tbody> </table>		Nom	Code Natura 2000	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco brometalia</i>)	6210
Nom	Code Natura 2000					
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco brometalia</i>)	6210					
Objectifs poursuivis	Informier les usagers de la pelouse afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.					
Périmètre d'application	Pelouses calcaires du site Natura 2000					
Durée d'application et modalités de versement	<p>Contrat sur 5 ans.</p> <p>Financement à 50 % FEADER – axe 3 – et 50 % par le MEEDDAT.</p> <p>Versement dès la réalisation des travaux et fourniture du certificat de service fait.</p> <p>Les investissements peuvent être payés jusqu' à 100 % de la facture présentée, dans la limite de la somme indiquée dans le contrat.</p>					
Moyens à mettre en œuvre	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact : installation de panneaux d'information.					
Engagements non rémunérés	<p>Engagements non rémunérés en référence aux bonnes pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ En cas d'utilisation de poteaux creux, ils doivent être obturés en haut ; ◆ Respecter la charte graphique ou les normes existantes ; ◆ Tenir un cahier d'enregistrement des interventions (uniquement dans le cadre de travaux en régie). 					
Engagements rémunérés	<p>Actions « positives » allant au-delà des bonnes pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Conception, fabrication et pose de panneaux informatifs ; ◆ Entretien des équipements d'information ; ◆ Études et frais d'expert. 					
Montants des aides	<p>Coût unitaire total d'un panneau (conception, fabrication, pose) : 1 000 €.</p> <p>Cette mesure ne peut être contractualisée que la mesure 1 est également contractualisée pour les milieux non forestiers.</p>					
Justificatifs/contrôles	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) ; ◆ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ; ◆ Vérification des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur). 					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Évaluation de la fréquentation des espaces naturels par les engins motorisés hors voies ouvertes à la circulation.</p> <p>Les indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la mesure sont à la charge de l'État.</p>					
Montant total de la mesure	3 000 €					

Contrat Natura 2000		Milieux forestiers												
PDRH	CNASEA	Mesure 3 : Limiter la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels par l'information des usagers												
227B	F22714													
Habitats concernés		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Code Natura 2000</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Hêtraie d'<i>Asperulo-Fagetum</i></td> <td>9130</td> </tr> <tr> <td>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i></td> <td>9180*</td> </tr> <tr> <td>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)</td> <td>91E0*</td> </tr> <tr> <td>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco brometalia</i>)</td> <td>6210</td> </tr> <tr> <td>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></td> <td>3260</td> </tr> </tbody> </table>	Nom	Code Natura 2000	Hêtraie d' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco brometalia</i>)	6210	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260
Nom	Code Natura 2000													
Hêtraie d' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130													
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180*													
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0*													
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco brometalia</i>)	6210													
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260													
Objectifs poursuivis	Informier les usagers de la forêt afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.													
Périmètre d'application	Milieux forestiers sur les communes de Vandéleville et de Fécocourt													
Durée d'application et modalités de versement	<p>Contrat sur 5 ans.</p> <p>Financement à 55 % FEADER – axe 2 – et 45 % par le MEEDDAT.</p> <p>Versement dès la réalisation des travaux et fourniture du certificat de service fait.</p> <p>Les investissements peuvent être payés jusqu' à 100 % de la facture présentée, dans la limite de la somme indiquée dans le contrat.</p>													
Moyens à mettre en œuvre	Investissements visant à informer les usagers de la forêt : installation de panneaux d'information.													
Engagements non rémunérés	<p>Engagements non rémunérés en référence aux bonnes pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ En cas d'utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut ; ◆ Respecter la charte graphique ou les normes existantes ; ◆ Tenir un cahier d'enregistrement des interventions (uniquement dans le cadre de travaux en régie). 													
Engagements rémunérés	<p>Actions « positives » allant au-delà des bonnes pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Conception, fabrication et pose de panneaux informatifs ; ◆ Entretien des équipements d'information ; ◆ Études et frais d'expert. 													
Montants des aides	<p>Coût unitaire total d'un panneau (conception, fabrication, pose) : 1 000 €.</p> <p>Cette mesure ne peut être contractualisée que la mesure 4 est également contractualisée pour les milieux forestiers.</p>													
Justificatifs/contrôles	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) ; ◆ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ; ◆ Vérification des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur). 													

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Évaluation de la fréquentation des espaces naturels par les engins motorisés hors voies ouvertes à la circulation. Les indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la mesure sont à la charge de l'État.
Montant total de la mesure	3 000 €

Contrat Natura 2000		Milieux forestiers	
PDRH	CNASEA	Mesure 4 : Favoriser le développement de bois sénescents	
227B	F22712		
Habitats concernés	Nom		Code Natura 2000
	Hêtraie d' <i>Asperulo-Fagetum</i>		9130
	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>		9180*
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)		91E0*	
Espèces concernées	Seules les espèces figurant à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » sont citées, mais d'autres espèces sont bénéficiaires de la mesure.		
	Nom français		Code Natura 2000
	Nom latin		
	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324
Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	1323	
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	
Objectifs poursuivis	Augmenter le nombre d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, atteint la sénescence, voire dépérissant, ainsi que d'arbres à cavités, de faible valeur économique mais présentant un intérêt pour certaines espèces. Afin d'assurer le potentiel de renouvellement du bois biologique, des arbres sains de faible valeur économique seront également conservés.		
Périmètre d'application	Milieux forestiers sur les communes de Vandeléville et de Fécocourt		
Durée d'application et modalités de versement	Contrat sur 5 ans, mais engagement sur 30 ans. Les contrôles de respect des engagements peuvent se faire jusqu'à la 30 ^{ème} année. Financement à 55 % FEADER – axe 2 – et 45 % par le MEEDDAT. Versement dès la réalisation des travaux et fourniture du certificat de service fait. Les investissements peuvent être payés jusqu' à 100 % de la facture présentée, dans la limite de la somme indiquée dans le contrat.		
Moyens à mettre en œuvre	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents : identification, marquage et maintien d'arbres à forte valeur biologique.		
Engagements non rémunérés	Engagements non rémunérés en référence aux bonnes pratiques : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Marquer les arbres sélectionnés ou délimiter les îlots de sénescence au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe (cf. arrêté préfectoral en cours sur les contrats forestiers) 		
Engagements rémunérés	Actions « positives » allant au-delà des bonnes pratiques : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Maintien sur pied pendant 30 ans d'au moins de 5 m³/ha d'arbres sénescents, dépérissant, à cavités ou morts, ainsi que de gros bois de qualité D dont l'exploitation n'est pas justifiée ; ◆ Création et alimentation d'une base de données des arbres marqués ; ◆ Étude permettant de quantifier la valeur biologique des peuplements ou parties de peuplements au sein desquels la mesure est appliquée. 		
Montants des aides	Montant calculé sur base forfaitaire et plafonné, selon l'arrêté préfectoral en cours sur les contrats forestiers		
Justificatifs/contrôles	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Présence des bois marqués sur pied pendant 30 ans ; ◆ Existence de documents de gestion réactualisés et alimentés par le recensement des arbres marqués et les mesures de gestions appliquées. 		

Montant total de la mesure	Montant calculé sur base forfaitaire et plafonné, selon l'arrêté préfectoral en cours sur les contrats forestiers
----------------------------	---

IV.3 Actions hors charte et hors contrats

IV.3.1 Gestion des habitats

Le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle souhaite s'impliquer concrètement dans la restauration et la gestion des pelouses calcaires du site Natura 2000, notamment par la mise en place de conventions de partenariat avec les communes concernées. Le site Natura 2000 étant également un Espace Naturel Sensible, certaines actions pourront être financées grâce à la politique ENS du département.

Action hors charte et contrat	Gestion des habitats	
GH1	Gestion de la pelouse de Vandeléville	
Habitats concernés	Nom	Code Natura 2000
	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco brometalia</i>)	6210
Objectifs	Reculer la date de fauche pour permettre l'expression d'une flore plus diversifiée en favorisant les espèces à phénologie plus tardive et/ou mise en place d'un pâturage ovin extensif.	
Périmètre d'application	Pelouse calcaire de Vandeléville (9,82 ha).	
Durée d'application	Mesure pérenne sans mode de financement par acceptation du recul de la date de fauche par la commune de Vandeléville actuellement propriétaire des terrains. Modalités de mise en place d'un pâturage extensif ovin à étudier en fonction des possibilités locales et de la volonté de la commune.	
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Convention avec la commune de Vandeléville pour mettre en place une fauche tardive (après le 15 juillet) ◆ Contact avec l'exploitant agricole actuellement en charge de la fauche ◆ Réflexion quant à la mise en place d'un pâturage extensif ovin (cf. GH2 pour la pelouse de Férocourt) 	
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Permettre l'accès aux parcelles concernées pour les suivis et les inventaires scientifiques ; ◆ Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur les parcelles Natura 2000 ; ◆ En cas de pâturage, non vermifugation du bétail à l'ivermectine ou enfermer le bétail quelques jours après traitement (substance très toxique pour de nombreux insectes ce qui entraîne une forte mortalité des proies des chauves-souris et une intoxication par bioaccumulation) ◆ Signer une convention de gestion entre la commune et l'exploitant. 	
Montant de l'action	A définir	
Financeurs potentiels	Conseil général 54 (politique ENS)	
Justificatifs/contrôles	Contrôle sur place de la mise en œuvre d'une fauche après le 15 juillet et/ou d'un pâturage extensif ovin.	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi floristique afin de définir l'état de conservation de la pelouse (tous les 5 ans par exemple) par passage sur le site et suivi du relevé phytosociologique réalisé.	

Action hors charte et contrat	Gestion des habitats	
GH2	Restauration et gestion de la pelouse de Fécocourt	
Habitats concernés	Nom	Code Natura 2000
	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco brometalia</i>)	6210
Espèces concernées	Toutes les espèces de chiroptères.	
Objectifs	Ouvrir la pelouse calcaire par limitation des essences feuillues et coupe des Pins noirs puis mise en place d'un pâturage ovin extensif.	
Périmètre d'application	Pelouse calcaire de Fécocourt (1,33 ha).	
Durée d'application	Travaux de restauration à mettre en place sur le site dans les années à venir.	
Moyens à mettre en œuvre	<p>Etablissement d'un comité de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Convention de gestion entre la commune de Fécocourt, l'ONF et le CG54. <p>Ouverture du milieu herbacé et mise en place d'un pâturage ovin :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Coupe orientée d'une partie des arbres et débroussaillage des arbustes feuillus ; ◆ Coupe des Pins noirs et débardage par le bas de la pelouse en favorisant les routes existantes (ne pas créer de voie d'accès au chantier par le haut de la pelouse) ; ◆ Mise en place d'un pâturage ovin extensif après travaux de restauration de la pelouse. <p>Organisation des travaux de restauration (commune de Fécocourt, ONF, CG54 et DIREN Lorraine) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Évaluation concertée des actions de restauration par les différents partenaires ; ◆ Mise au point du cahier des charges des travaux et du calendrier de phasage ; ◆ Suivi des travaux et bilan post-travaux. <p>Mise en place de la gestion de la pelouse après restauration (commune de Fécocourt, ONF, CG54 et DIREN Lorraine) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Définition d'un calendrier de pâturage et recherche d'un exploitant agricole susceptible de pâturer la pelouse selon un cahier des charges précis à définir en fonction des travaux qui seront réalisés sur la pelouse. 	
Engagements rémunérés	non	<p>Engagements non rémunérés en référence aux bonnes pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Permettre l'accès aux parcelles concernées pour les suivis et les inventaires scientifiques ; ◆ Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur les parcelles Natura 2000 ; ◆ Signer une convention de gestion entre la commune, l'ONF et le CG54 ; ◆ En cas de pâturage, non vermifugation du bétail à l'ivermectine ou enfermer le bétail quelques jours après traitement (substance très toxique pour de nombreux insectes ce qui entraîne une forte mortalité des proies des chauves-souris et une intoxication par bioaccumulation).

Engagements rémunérés	<p>Actions de restauration :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Coupe orientée d'une partie des arbres et débroussaillage des arbustes feuillus ; ◆ Coupe des Pins noirs et débardage par le bas de la pelouse en favorisant les routes existantes (ne pas créer de voie d'accès au chantier par le haut de la pelouse) ; ◆ Mise en place d'un pâturage ovin extensif sur la pelouse après les travaux de restauration <p>Actions de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Pose d'une clôture ; ◆ Pâturage ovin sur la pelouse calcaire en fonction d'un cahier des charges précis à définir en fonction des travaux qui seront réalisés sur la pelouse ; ◆ Suivi régulier du déroulement du pâturage.
Montant de l'action	A définir
Financeurs potentiels	Conseil général 54 (politique ENS)
Justificatifs/contrôles	Après restauration, suivi floristique afin de définir l'état de conservation de la pelouse (tous les 5 ans par exemple) par passage sur le site et suivi du relevé phytosociologique réalisé.
GH3	Élaborer des plans de gestion et d'interprétation pour les ENS
Habitats concernés	Tous les habitats d'intérêt patrimonial recensés dans les ENS
Espèces concernées	Toutes les espèces d'intérêt patrimonial recensées dans les ENS
Objectifs	Planifier les actions de gestion et de valorisation dans les ENS
Périmètre d'application	Sites Espaces Naturels Sensibles n°54*F23 « Forêts et pelouses de Férocourt » et n°54*F25 « Coteaux de Vandéléville » (82,5 ha)
Durée d'application	6 ans (durée de mise en œuvre du DOCOB)
Descriptif	Rédiger les cahiers des charges précis des actions à mener. Élaborer un plan d'interprétation pour la mise en valeur du patrimoine naturel. Planifier les actions à mettre en œuvre.
Montant de l'action	A définir
Financeurs potentiels	Conseil général 54 (politique ENS)
Justificatifs/contrôles	Rédaction des plans de gestion et d'interprétation.

Action hors charte et contrat	Gestion des habitats
GH4	Proposer une formation « gestion forestière et dynamique naturelle »
Habitats concernés	Tous les habitats forestiers d'intérêt communautaire
Objectifs	Adapter la gestion forestière à la dynamique naturelle des habitats
Périmètre d'application	Milieux forestiers de Vandeléville et de Fécocourt
Durée d'application	6 ans (durée de mise en œuvre du DOCOB)
Descriptif	<p>Proposer une formation aux gestionnaires forestiers visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire au minimum les interventions ; ◆ S'appuyer sur la dynamique végétale naturelle (automatisme biologique) ; ◆ Minimiser les coûts d'intervention ; ◆ Utiliser des outils peu ou pas polluants ; ◆ Intervenir de manière anticipative et limiter les pratiques curatives. <p>Cette mission pourrait être assurée par l'animateur en collaboration avec la DDAF, l'ONF et le CRPF.</p>
Montant de l'action	A définir
Financeurs potentiels	A définir

IV.3.2 Suivi écologique

Actions hors charte et contrats	Suivis écologiques
SE1	Suivi scientifique des gîtes à chiroptères
Espèces concernées	Toutes les espèces de chiroptères recensées dans le site
Objectifs	Évaluer l'état de conservation des populations de chiroptères et les effets des actions de gestion mises en place
Périmètre d'application	Gîtes à chiroptères
Durée d'application	6 ans (durée de mise en œuvre du DOCOB)
Descriptif	<p>Effectuer un suivi annuel des gîtes à chiroptères inclus dans le périmètre du site Natura 2000.</p> <p>Chaque type de gîte (hibernation et mise bas) devra être suivi entre 1 et 2 fois par an.</p> <p>Chaque suivi devra être mené de manière à minimiser le dérangement des chiroptères (comptage et identification rapides, limiter le bruit et l'éclairage) et de préférence par le même observateur.</p>
Montant de l'action	Suivi évalué à 2 500 € / an
Financeurs potentiels	État, Conseil régional (plan « chiroptères ») pour les gîtes prioritaires, Conseil général 54 pour les autres gîtes
Justificatifs/contrôles	Rédaction d'un rapport de suivi des gîtes à chiroptères
SE2	Suivi scientifique de la végétation
Habitats concernés	Tous les habitats communautaires
Objectifs	Évaluer le résultat des actions de gestion au terme de la validité du DOCOB (maintien des habitats communautaires et évaluation de l'état de conservation associé)
Périmètre d'application	Habitats communautaires (zone Natura 2000 et zone élargie)
Durée d'application	6 ans (durée de mise en œuvre du DOCOB)
Descriptif	<p>Effectuer un suivi de la végétation et de l'état de conservation des habitats communautaires identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Vérification du maintien ou de l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels communautaires (bilan de 2007 : bon état pour les milieux forestiers et état moyen pour les pelouses calcaires) ; ◆ Suivi des 10 relevés phytosociologiques réalisés en 2007 ; ◆ Recherche d'éventuelles stations d'espèces végétales remarquables non répertoriées en 2007.
Montant de l'action	Suivi évalué à 5 000 €.
Financeurs potentiels	État, Conseil régional, Conseil général 54
Justificatifs/contrôles	Rédaction d'un rapport de suivi de la végétation

IV.3.3 Recherche

Actions hors charte et contrats	Recherche		
RE1	Recherche des zones de chasse et des routes de vol des chiroptères		
Espèces concernées	Seules les espèces figurant à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » sont citées.		
	Nom français	Nom latin	Code Natura 2000
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303
	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324
	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321
	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	1323
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308
Objectifs	Améliorer la connaissance des populations de chiroptères		
Périmètre d'application	Périmètre du site Natura 2000 FR4100177 et environs		
Période d'application	Mise en œuvre du DOCOB		
Descriptif	Rechercher les zones de chasse et les routes de vol des chiroptères notamment grâce aux techniques de captures au filet et de radiopistage, afin d'identifier les milieux fréquentés.		
Montant de l'action	Étude évaluée à 15 000 € / colonie		
Financeurs potentiels	État, Conseil régional, Conseil général 54		
Justificatifs/contrôles	Rédaction d'un bilan de l'action		
RE2	Recherche des gîtes arboricoles des chiroptères		
Espèces concernées	Seules les espèces figurant à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » sont citées.		
	Nom français	Nom latin	Code Natura 2000
	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	1323
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308
Objectifs	Améliorer la connaissance des populations de chiroptères		
Périmètre d'application	Périmètre du site Natura 2000 FR4100177 et environs		
Période d'application	Mise en œuvre du DOCOB		
Descriptif	Identifier les arbres occupés par les chiroptères notamment grâce à la technique du radiopistage.		
Montant de l'action	Étude évaluée à 5 000 €		
Financeurs potentiels	État, Conseil régional, Conseil général 54		
Justificatifs/contrôles	Rédaction d'un bilan de l'action		

Actions hors charte et contrats	Recherche
RE3	Inventaire des mammifères (hors chiroptères)
Espèces concernées	Espèces de mammifères hors chiroptères
Objectifs	Améliorer la connaissance des populations de mammifères.
Périmètre d'application	Communes concernées par le site Natura 2000 FR4100177, soit environ 8 150 ha
Période d'application	Mise en œuvre du DOCOB
Descriptif	Inventorier les espèces de mammifères (hors chiroptères). Recenser les espèces remarquables et évaluer leur statut de conservation.
Montant de l'action	Étude évaluée à 7 000 €
Financeurs potentiels	État, Conseil régional, Conseil général 54
Justificatifs/contrôles	Rédaction d'un rapport d'inventaire
RE4	Inventaire de l'herpétofaune
Espèces concernées	Espèces de reptiles et d'amphibiens
Objectifs	Améliorer la connaissance des populations de reptiles et d'amphibiens.
Périmètre d'application	Communes concernées par le site Natura 2000 FR4100177, soit environ 8 150 ha
Période d'application	Mise en œuvre du DOCOB
Descriptif	Inventorier les espèces de reptiles et d'amphibiens. Recenser les espèces remarquables et évaluer leur statut de conservation.
Montant de l'action	Étude évaluée à 7 000 €
Financeurs potentiels	État, Conseil régional, Conseil général 54
Justificatifs/contrôles	Rédaction d'un rapport d'inventaire
RE5	Inventaire de l'avifaune
Espèces concernées	Espèces d'oiseaux
Objectifs	Améliorer la connaissance des populations d'oiseaux.
Périmètre d'application	Communes concernées par le site Natura 2000 FR4100177, soit environ 8 150 ha
Période d'application	Mise en œuvre du DOCOB
Descriptif	Inventorier les espèces d'oiseaux. Recenser les espèces remarquables et évaluer leur statut de conservation.
Montant de l'action	Étude évaluée à 25 000 €
Financeurs potentiels	État, Conseil régional, Conseil général 54
Justificatifs/contrôles	Rédaction d'un rapport d'inventaire

Actions hors charte et contrats	Recherche
RE6	Inventaire de l'entomofaune
Espèces concernées	Espèces d'arthropodes
Objectifs	Améliorer la connaissance des populations d'arthropodes.
Périmètre d'application	Communes concernées par le site Natura 2000 FR4100177, soit environ 8 150 ha
Période d'application	Mise en œuvre du DOCOB
Descriptif	Inventorier les espèces d'arthropodes. Recenser les espèces remarquables.
Montant de l'action	Étude évaluée à 10 000 €
Financeurs potentiels	État, Conseil régional, Conseil général 54
Justificatifs/contrôles	Rédaction d'un rapport d'inventaire
RE7	Inventaire des habitats naturels
Habitats concernés	Tous les habitats naturels
Objectifs	Rechercher les habitats naturels d'intérêt communautaire dans les communes concernées par le site Natura 2000 n'ayant pas fait l'objet d'une étude en 2007.
Périmètre d'application	Communes concernées par le site Natura 2000 FR4100177 (sauf Férocourt et Vandéleville).
Période d'application	Mise en œuvre du DOCOB
Descriptif	Rechercher et identifier les secteurs abritant des habitats naturels d'intérêt communautaire en vue d'étendre le site Natura 2000 aux zones les plus remarquables. Cette action sera menée dans le cadre du schéma ENS du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.
Montant de l'action	A définir
Financeurs potentiels	Conseil général 54 (politique ENS)
Justificatifs/contrôles	Rédaction d'un rapport d'inventaire
RE8	Inventaire de la bryoflore
Habitats concernés	Tous les habitats forestiers
Objectifs	Améliorer la connaissance des populations de bryophytes
Périmètre d'application	Habitats forestiers communautaires du site Natura 2000 FR4100177, soit environ 33 ha.
Période d'application	Mise en œuvre du DOCOB
Descriptif	Inventorier la végétation muscinale.
Montant de l'action	Étude évaluée à 8 000 €
Financeurs potentiels	État, Conseil régional, Conseil général 54
Justificatifs/contrôles	Rédaction d'un rapport d'inventaire

IV.3.4 Animation et pédagogie

Actions hors charte et contrats	Animation et pédagogie
AP1	Proposition d'animations et de conférences pour le public
Espèces concernées	Toutes les espèces d'intérêt patrimonial
Habitats concernés	Tous les habitats d'intérêt patrimonial
Objectifs	Informier le public du patrimoine naturel existant et le sensibiliser à sa protection.
Périmètre d'application	Communes concernées par le site Natura 2000 FR4100177
Période d'application	Mise en œuvre du DOCOB
Descriptif	Organiser des conférences de type diaporama et sortie sur le terrain axées sur la présentation du patrimoine naturel présent dans le site Natura 2000 et sur la sensibilisation à la protection de la nature.
Montant de l'action	Forfait de 200 € par conférence ou animation
Financeurs potentiels	État, Conseil régional, Conseil général 54
AP2	Mise en place d'outils pédagogiques sur le thème des chiroptères
Espèces concernées	Espèces de chiroptères et en particulier Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)
Objectifs	Informier le public de l'intérêt des chiroptères et le sensibiliser à leur protection.
Périmètre d'application	Site de Sion
Durée d'application	Permanente
Descriptif	Installation d'un système d'observation vidéo d'une colonie de Petit rhinolophe. Élaboration d'outils pédagogiques sur le thème du Petit rhinolophe, des chiroptères en général et du paysage.
Montant de l'action	Mise en place évaluée à 20 000 €
Financeurs potentiels	Conseil général 54 (politique ENS)
AP3	Mise en valeur du patrimoine naturel de Vandéleville et de Férocourt
Espèces concernées	Toutes les espèces d'intérêt patrimonial
Habitats concernés	Tous les habitats d'intérêt patrimonial
Objectifs	Informier le public du patrimoine naturel existant et le sensibiliser à sa protection.
Périmètre d'application	Sites Espaces Naturels Sensibles n°54*F23 « Forêts et pelouses de Férocourt » et n°54*F25 « Coteaux de Vandéleville »
Durée d'application	Permanente
Descriptif	Mise en place d'une signalétique sur le thème du patrimoine naturel.
Montant de l'action	Mise en place évaluée à 20 000 €
Financeurs potentiels	Conseil général 54 (politique ENS)

IV.3.5 Suivi administratif

Actions hors charte et contrats	Suivi administratif		
AD1	Prise en compte des espèces et des habitats d'intérêt communautaire dans les programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements		
Espèces concernées	Nom français	Nom latin	Code Natura 2000
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303
	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324
	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321
	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	1323
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308
Habitats concernés	Nom		Code Natura 2000
	Hêtraie d' <i>Asperulo-Fagetum</i>		9130
	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>		9180*
	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)		91E0*
	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco brometalia</i>)		6210
	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>		3260
Objectifs	Maintenir l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.		
Descriptif	<p>Les programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative, et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.</p> <p>L'autorité compétente ne peut autoriser ou approuver un programme ou projet s'il résulte de l'évaluation que sa réalisation porte atteinte à l'état de conservation du site. Un régime dérogatoire permet cependant de réaliser des projets d'intérêt public majeur, avec mesures compensatoires, mais après avis de la Commission européenne si le site comprend un habitat ou une espèce prioritaire.</p> <p>Les programmes et projets concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Ceux situés à l'intérieur d'un site Natura 2000 et soumis : <ul style="list-style-type: none"> - à autorisation au titre de la loi sur l'eau, - à autorisation au titre des parcs nationaux, des réserves naturelles, des sites classés ..., - à autorisation donnant lieu à étude ou notice d'impact, - à autorisation mais dispensés d'étude ou de notice d'impact, et figurant sur une liste établie dans le cadre du DOCOB. 		

	<p>◆ Ceux situés en dehors et à proximité d'un site Natura 2000 si du fait de la distance, de la topographie, de l'hydrographie et du fonctionnement des écosystèmes, de la nature et de l'importance du programme ou du projet, des caractéristiques du ou des sites et de leurs objectifs de conservation, ils sont susceptibles d'affecter le site de façon notable.</p> <p>Concernant les chiroptères, toutes les espèces représentées en France sont inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats-Faune-Flore et sont protégées au niveau national au titre de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007. Cet arrêté précise également que la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des chiroptères sont interdits.</p>																					
Montant de l'action	Déterminé par le type et l'importance du projet et de ses impacts potentiels.																					
Financeurs potentiels	Maîtres d'ouvrage des projets et programmes																					
Justificatifs/contrôles	Réalisation d'une étude d'évaluation des incidences des projets et programmes au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000.																					
AD2	Adaptation du périmètre du site Natura 2000																					
Espèces concernées	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom français</th> <th>Nom latin</th> <th>Code Natura 2000</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Grand rhinolophe</td> <td><i>Rhinolophus ferrumequinum</i></td> <td>1304</td> </tr> <tr> <td>Petit rhinolophe</td> <td><i>Rhinolophus hipposideros</i></td> <td>1303</td> </tr> <tr> <td>Grand murin</td> <td><i>Myotis myotis</i></td> <td>1324</td> </tr> <tr> <td>Vespertilion à oreilles échancrées</td> <td><i>Myotis emarginatus</i></td> <td>1321</td> </tr> <tr> <td>Vespertilion de Bechstein</td> <td><i>Myotis bechsteini</i></td> <td>1323</td> </tr> <tr> <td>Barbastelle d'Europe</td> <td><i>Barbastella barbastellus</i></td> <td>1308</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ainsi que les espèces d'intérêt communautaire figurant à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » qui seront recensées lors des inventaires et suivis scientifiques.</p>	Nom français	Nom latin	Code Natura 2000	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	1323	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308
Nom français	Nom latin	Code Natura 2000																				
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304																				
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303																				
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324																				
Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321																				
Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	1323																				
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308																				
Habitats concernés	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Code Natura 2000</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Hêtraie d'<i>Asperulo-Fagetum</i></td> <td>9130</td> </tr> <tr> <td>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i></td> <td>9180*</td> </tr> <tr> <td>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)</td> <td>91E0*</td> </tr> <tr> <td>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco brometalia</i>)</td> <td>6210</td> </tr> <tr> <td>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></td> <td>3260</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ainsi que les habitats naturels d'intérêt communautaire figurant à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore » qui seront recensés lors des inventaires et suivis scientifiques.</p>	Nom	Code Natura 2000	Hêtraie d' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco brometalia</i>)	6210	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260									
Nom	Code Natura 2000																					
Hêtraie d' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130																					
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180*																					
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0*																					
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco brometalia</i>)	6210																					
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260																					
Objectifs	Améliorer la cohérence écologique du site Natura 2000.																					
Périmètre d'application	Parcelles comprenant les habitats naturels et/ou les habitats d'espèces d'intérêt communautaire cités.																					
Descriptif	Inclure dans le périmètre du site Natura 2000 FR4100177 les parcelles dans lesquelles des habitats naturels et/ou des habitats d'espèces d'intérêt communautaire ont été recensés.																					

Actions hors charte et contrats	Suivi administratif
AD3	Mise en place d'une convention de gestion
Espèces concernées	Toutes les espèces de chiroptères
Objectifs	Conserver les gîtes à chiroptères
Périmètre d'application	Gîtes à chiroptères
Durée d'application	La durée de la convention devra être la plus longue possible. Une période de 18 ans est généralement pratiquée.
Descriptif	<p>La signature d'une convention de gestion par le propriétaire d'un gîte à chiroptères marque la volonté de celui-ci de protéger les chauves-souris à long terme et de pérenniser leur gîte.</p> <p>La convention permet au propriétaire de déléguer à une ou des structure(s) spécialisée(s) la gestion du site et le suivi scientifique, et facilite les partenariats pour la recherche de financements en cas de travaux à mener.</p> <p>L'animateur du site Natura 2000 sera informé des démarches entreprises pour mettre en place des conventions de gestion.</p>

PARTIE 4 : PROGRAMME FINANCIER PREVISIONNEL

Code action	Priorité	Action	Dispositif	Maître d'ouvrage potentiel	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Coût estimé	Financeurs potentiels
Actions générales												
EG1	1	Localiser avec l'animateur les parcelles engagées dans la charte	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R	-	-
EG2	1	Permettre l'accès aux parcelles concernées pour les suivis et les inventaires scientifiques	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R	-	-
GH3	1	Élaborer un plan de gestion et d'interprétation des ENS de Vandelévillie et de Féocourt	Politique ENS	Communes	X						A définir	CG 54
AP1	2	Proposition d'animations et de conférences pour le public	Animation du DOCOB	Collectivités territoriales	X		X		X		200 € / conférence	État, Conseil régional, CG 54
AP3	2	Mise en valeur du patrimoine naturel de Vandelévillie et de Féocourt	Politique ENS	Communes		X					20 000 €	CG 54
AD1	1	Prendre en compte les espèces et les habitats d'intérêt communautaire dans les programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements	Évaluation des incidences	Porteurs des projets	X	X	X	X	X	X	En lien avec le projet	Porteurs des projets
AD2	2	Adaptation du périmètre du site Natura 2000	Révision du DOCOB	DIREN						X	-	-
Gîtes à chiroptères												
RC1	1	Éviter le dérangement des gîtes en période de présence des chiroptères	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R	-	-
EC1	1	Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur les parcelles Natura 2000	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R	-	-
EC2	1	Conserver l'intégrité des gîtes à chiroptères	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R	-	-
EC3	1	Ne pas réaliser de travaux pendant la période de présence des chiroptères	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R	-	-
Mesure 1	1	Préserver les gîtes de mise bas et d'hibernation des chiroptères par des aménagements spécifiques	Contrat	Propriétaires, gestionnaires		X	X	X	X		Sur devis	FEADER, État
SE1	1	Effectuer le suivi scientifique des gîtes à chiroptères	Plan chiroptères	DIREN, Conseil régional, CG 54	X	X	X	X	X	X	2 500 € / an	État, Conseil régional, CG 54
RE1	2	Recherche des zones de chasse et des routes de vol des chiroptères	Suivi scientifique	DIREN, Conseil régional, CG 54	X						15 000 € / colonie	État, Conseil régional, CG 54
RE2	2	Recherche des gîtes arboricoles des chiroptères	Suivi scientifique	DIREN, Conseil régional, CG 54				X			5 000 €	État, Conseil régional, CG 54
AP2	2	Mise en place d'outils pédagogiques sur le thème des chiroptères	Animation du DOCOB	CG 54			X				20 000 €	CG 54
AD3	2	Mise en place d'une convention de gestion	Animation du DOCOB	Animateur	X						-	-
Faune (hors chiroptères)												
RE3	3	Inventaire des mammifères (hors chiroptères)	Suivi scientifique	DIREN, Conseil régional, CG 54		X					7 000 €	État, Conseil régional, CG 54
RE4	1	Inventaire de l'herpétofaune	Suivi scientifique	DIREN, Conseil régional, CG 54			X				7 000 €	État, Conseil régional, CG 54
RE5	2	Inventaire de l'avifaune	Suivi scientifique	DIREN, Conseil régional, CG 54		X					25 000 €	État, Conseil régional, CG 54
RE6	3	Inventaire de l'entomofaune	Suivi scientifique	DIREN, Conseil régional, CG 54			X				10 000 €	État, Conseil régional, CG 54
Milieux forestiers												
RF1	1	Favoriser les essences autochtones en forêt	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R	-	-
RF2	1	Favoriser le mélange d'essences dans les parcelles forestières	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R	-	-
RF3	1	Privilégier la gestion en futaie feuillue irrégulière	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R	-	-
RF4	1	Éviter les traitements phytosanitaires en forêt	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R	-	-
RF5	2	Limiter la circulation d'engins motorisés dans les espaces naturels	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R	-	-
RF6	2	Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur les parcelles Natura 2000	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R	-	-
EF1	1	Mettre en cohérence les documents d'aménagements des forêts avec les engagements de la charte	Charte	Propriétaires, gestionnaires			X				-	-
EF2	1	Ne pas pratiquer de coupe rase en forêt	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R	-	-
EF3	1	Ne pas introduire volontairement d'essences exotiques	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R	-	-
EF4	1	Dans les peuplements adultes, conserver les arbres à haute valeur biologique (cavités, gros bois, bois sénescents, bois mort) en priorité dans les forêts bénéficiant du régime forestier	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R	-	-
EF5	1	En cas de création de desserte forestière, s'assurer de sa cohérence avec le schéma régional de la desserte forestière et s'interdire de traverser les habitats d'intérêt communautaire	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R	-	-

Milieux forestiers													
Mesure 3	2	Limiter la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels par l'information des usagers	Contrat	Propriétaires, gestionnaires		X						1 000 € / panneau	FEADER, État
Mesure 4	1	Favoriser le développement de bois sénescents	Contrat	Propriétaires, gestionnaires	X							cf arrêté préfectoral en cours	FEADER, État
GH4	2	Proposer une formation « gestion forestière et dynamique naturelle »	Animation du DOCOB	Animateur, DDAF, ONF, CRPF			X					A définir	A définir
SE2	1	Effectuer le suivi scientifique de la végétation	Suivi scientifique	DIREN, Conseil régional, CG 54						X		5 000 €	État, Conseil régional, CG 54
RE7	2	Inventaires des habitats naturels	Suivi scientifique	CG 54						X		A définir	CG 54
RE8	2	Inventaire de la bryoflore	Suivi scientifique	DIREN, Conseil régional, CG 54				X				8 000 €	État, Conseil régional, CG 54
Milieux ouverts et semi-ouverts													
RMO1	1	Favoriser l'entretien manuel ou mécanique et limiter l'emploi de pesticides	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R		-	-
RMO2	1	Remplacer l'ivermectine par un produit vermifuge moins toxique ou maintenir le bétail en étable quelques jours après traitement	Charte	Exploitants	X	X	X	X	X	R		-	-
RMO3	2	Limiter la circulation d'engins motorisés dans les espaces naturels	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R		-	-
EMO1	2	Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur les parcelles Natura 2000	Charte	Propriétaires, gestionnaires	X	X	X	X	X	R		-	-
Mesure 2	2	Limiter la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels par l'information des usagers	Contrat	Propriétaires, gestionnaires		X						1 000 € / panneau	FEADER, État
GH1	1	Entretien de la pelouse de Vandelévillie	Politique ENS	Commune, exploitant	X	X	X	X	X	X		A définir	CG 54
GH2	1	Restaurer et entretenir la pelouse de Féocourt	Politique ENS	Commune, exploitant	X	X	X	X	X	X		A définir	CG 54

R : renouvellement de la charte Natura 2000.

CONCLUSION

Finalisé en 2008, le document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100177 a constamment évolué au fur et à mesure des différentes réunions du Comité de Pilotage et des groupes de travail thématiques.

Ainsi, son élaboration en concertation avec les différents acteurs de ce site (élus, gestionnaires, propriétaires) a permis de révéler l'intérêt suscité par la préservation du patrimoine naturel de la Colline de Sion-Vaudémont et des communes proches.

Si les études déjà menées sur les chiroptères et la végétation ont prouvé la richesse écologique de ce secteur, des inventaires complémentaires doivent être menés pour compléter les connaissances. En effet, le secteur est également très favorable à d'autres taxons tels que les oiseaux ou les amphibiens.

Ces différentes études devraient aboutir, au terme de l'animation du document d'objectifs, à la proposition d'un nouveau périmètre prenant en compte les espèces et les habitats d'intérêt communautaire identifiés.

BIBLIOGRAPHIE

Arrêté préfectoral n°2006-215 relatif au financement des mesures de gestion des milieux forestiers dans le cadre des contrats Natura 2000

Circulaire n°2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement

Collectif. 2002. Lorraine. Encyclopédie Bonneton, 320 p.

Conseil Général de Meurthe-et-Moselle. 2003. Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR4100233 « Vallées du Madon et du Brénon, carrières de Xeulilly ». DIREN-Lorraine. 125 p. + annexes.

CPEPESC Lorraine, ESOPE & Conseil Général de Meurthe-et-Moselle. 2008. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100177 « Gîtes à chiroptères de la Colline inspirée – Érablières et pelouses de Vandeléville »- Annexe technique. 130 p.

ECOLOR. 2004. Diagnostic écologique : Monument Barrès et Croix Sainte-Marguerite. 39 p.

ESOPE. 2007. Inventaire de la végétation et réalisation de la partie du document d'objectifs concernant les habitats et les espèces végétales – Site Natura 2000 FR4100177 « Gîtes à chiroptères de la Colline inspirée – Erablières et pelouses de Vandeléville ». Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, DIREN Lorraine. 69 p.